



# Rapport obligations durables

2023



# Édito

**Nathalie Tubiana**  
Directrice des finances  
et de la politique durable



Malgré une résorption partielle des conséquences des chocs sanitaires et géopolitiques des précédentes années, leurs impacts structurels ont continué à se faire sentir sur l'année 2023 : celle-ci reste marquée par une conjoncture toujours difficile tant sur le plan économique et financier que des relations internationales.

La sphère financière a dû gérer le scénario de taux élevés et de volatilité accrue sur une plus longue période.

Dans ce contexte complexe de nature à entraver l'atteinte des objectifs de développement durable, la Caisse des Dépôts a renforcé ses exigences de finance durable. L'agence de notation extra-financière MSCI ESG ratings a ainsi augmenté la note ESG de la Caisse des Dépôts, passant de BBB à AA entre 2023 et 2024.

La poursuite de l'intervention de la Caisse des Dépôts pour le financement de la transformation écologique (TE) a été confirmée par le Directeur général avec l'annonce d'un objectif accru de 100 Md€ sur les cinq prochaines années.

Le Groupe contribuera ainsi au financement des secteurs prioritaires identifiés dans la feuille de route France Nation Verte, à savoir le logement, le transport, l'énergie, la gestion des ressources en eau et la protection de la biodiversité. La Caisse des Dépôts entend ainsi apporter sa contribution à l'effort collectif en réponse aux urgences climatiques, énergétiques et environnementales et provoquer un effet d'entraînement et d'accélération.

Dans un marché de la dette durable dont le volume n'a pas progressé en 2023, la Caisse des Dépôts a renforcé sa présence en doublant son volume annuel d'émissions durables pour le porter à 1 milliard d'euros en 2023, niveau d'engagement qu'elle confirme en 2024. Elle est désormais, depuis 2017, un émetteur récurrent contribuant ainsi à la structuration du marché de la finance durable.

La Caisse des Dépôts a maintenu sa stratégie de diversification des actifs financés au moyen de ses émissions vertes et durables avec, pour la première fois, l'allocation d'une partie des fonds levés en 2023 à deux portefeuilles de prêts. L'émission d'octobre 2023 a ainsi permis de financer le logement social faisant passer à 36 % la part des émissions dédiée

au volet social sans dégrader la part environnementale puisque 215 M€ ont été dédiés à la rénovation énergétique de logements sociaux. Cette activité de prêt illustre particulièrement l'implication de la Caisse des Dépôts en matière de durabilité, conciliant transformation écologique et énergétique et impacts sociaux.

Le présent rapport a été élaboré conformément aux engagements de transparence et d'exemplarité pris dans le document cadre obligations vertes, sociales et durables publié en février 2023 qui est aligné sur les *Green Bonds Principles* et les *Social Bonds Principles*. Il présente pour l'année 2023 l'affectation des fonds levés grâce aux émissions durables 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 et l'impact environnemental et social des projets financés et rappelle les méthodologies retenues pour la production de ces données.

Les fonds levés grâce aux émissions durables sont affectés à des projets des métiers investisseur et prêteur de l'Établissement public Caisse des Dépôts et de sa filiale CDC Investissement Immobilier. Ce rapport est donc également l'occasion d'illustrer la contribution des métiers de la Caisse des Dépôts à la stratégie de durabilité du Groupe.

## > Sommaire

**P6** En bref

**P9** Missions de la Caisse des Dépôts

**P19** Méthodologie

**P35** Projets et impacts

**P59** Glossaire

# Les cinq principes fondamentaux des émissions vertes, sociales et durables de la Caisse des Dépôts



## Cohérence

Les émissions sont cohérentes avec la stratégie de la Caisse des Dépôts, qui, en tant qu'investisseur de long terme, accompagne la transition de la société européenne et plus particulièrement de la société française vers un modèle économique bas-carbone et vers la réduction des inégalités sociales. Ainsi, la stratégie de la Caisse des Dépôts s'inscrit dans le cadre du Pacte vert européen pour une transition juste et inclusive vers la neutralité carbone ainsi que des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

**La Caisse des Dépôts utilise les fonds levés pour financer des actifs verts et/ou sociaux, en cohérence avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies.**

## Exemplarité

La vocation de la Caisse des Dépôts est d'accompagner la structuration du marché des obligations vertes, sociales et durables et, à ce titre, de promouvoir ses meilleures pratiques. La Caisse des Dépôts est un membre actif d'initiatives reconnues sur le marché de la finance durable et a aligné son cadre de financement durable aux normes scientifiques les plus récentes à l'échelle du marché.

**La Caisse des Dépôts, membre des Green Bond Principles et des Social Bond Principles, veille à en respecter leurs recommandations, et notamment à recourir à des revues et certifications externes.**



## Transparence

Les émissions se distinguent par la transparence sur la stratégie et les engagements de développement durable de la Caisse des Dépôts, sur les caractéristiques des obligations, et par une communication annuelle pour rendre compte des engagements pris.

**La Caisse des Dépôts publie un rapport annuel complet dédié à ces obligations.**

## Lisibilité

La définition et la mise en place de processus, internes et externes, ont pour objectifs d'être simples, clairs et lisibles. Ainsi, la Caisse des Dépôts suit les recommandations réglementaires et initiatives (e.g. ICMA Harmonised Framework for Impact Reporting) en matière de rapport d'impact et de durabilité.

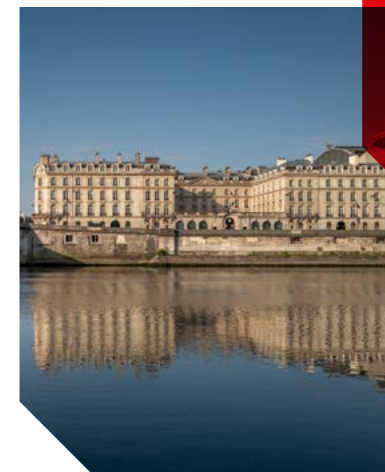
**La Caisse des Dépôts intègre l'ensemble des procédures particulières aux obligations vertes, sociales ou durables au sein de ses processus habituels d'investissement.**



## Évolutivité

Les opérations s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue des processus de suivi des impacts des actifs et des rapports.

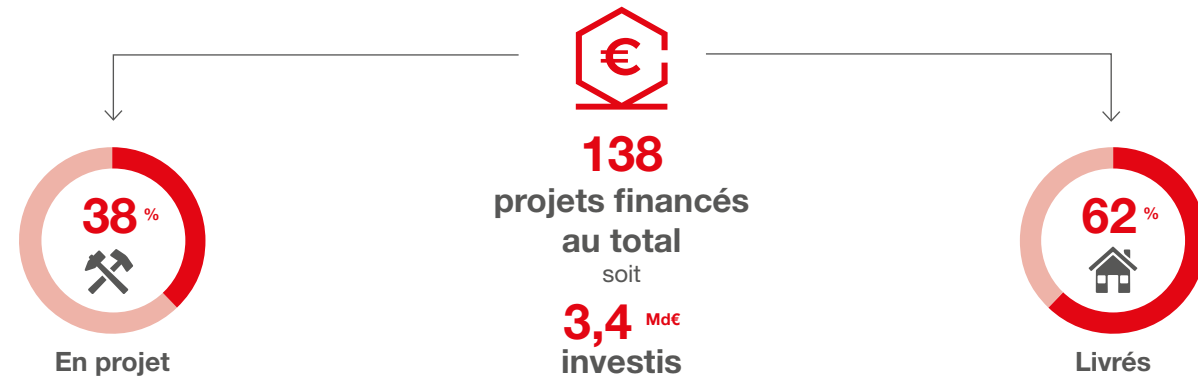
**La Caisse des Dépôts initie, avec ses partenaires, un travail de définition des objectifs de performance environnementale et sociale des actifs et de leur mesure.**



# En bref

Depuis 2017, la Caisse des Dépôts émet des obligations vertes et durables. Contrairement aux obligations traditionnelles, qui financent l'ensemble des activités d'un émetteur et le refinancement de sa dette, ces obligations financent des investissements ayant spécifiquement des impacts environnementaux et/ou sociaux. Ce rapport annuel permet de rendre compte de ces impacts, tout au long de la durée de vie des obligations (5 ou 7 ans). Ainsi, en 2023, six obligations sont en cours, émises en 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

## En cinq ans, les obligations durables de la Caisse des Dépôts c'est :



	ISIN	Montant émis	Date de règlement	Date de maturité	Coupon annuel
Obligation durable 2019	FR0013426426	500 M€	19/06/2019	19/06/2024	0,00 %
Obligation durable 2020	FR0013534443	500 M€	15/09/2020	15/09/2025	0,01 %
Obligation durable 2021	FR0014003RL9	500 M€	01/06/2021	01/06/2026	0,01 %
Obligation durable 2022	FR001400DCH4	500 M€	19/10/2022	25/11/2027	3,00 %
Obligation durable mai 2023	FR001400I3M4	500 M€	31/05/2023	25/05/2028	3,00 %
Obligation durable octobre 2023	FR001400LFC1	500 M€	18/10/2023	25/11/2030	3,37 %

## Utilisation des fonds levés



## Impacts 2023 des projets financés<sup>1 2</sup>



Plus de 800 personnes formées depuis 2019 notamment grâce aux formations dans les métiers du numérique.



Plus de 281 000 foyers alimentés en électricité verte depuis 2019.  
Près de 1 292 000 MWh produits par les infrastructures d'énergie verte chaque année, soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle d'électricité de 240 000 ménages français.



Près de 28 500 emplois directs et indirects soutenus, en prenant en compte les phases de construction et d'exploitation des projets financés.



Plus de 84 % de couverture fibre de la zone d'initiative publique.  
Déploiement de la fibre optique dans près de 40 départements métropolitains mais aussi à Saint-Martin dans les Antilles françaises et à La Réunion.



Plus de 1 700 places créées, ou en cours de création, dans des établissements pour personnes âgées, dont près de 1 500 places dans des Résidences Services Seniors, près de 160 places dans des collocations seniors et près de 70 places en EPHAD.  
Plus de 5300 logements en rénovation ou en construction grâce au financement par les prêts PAM et Booster.



Plus de 18 millions kWh/ep économisés par an par rapport à la réglementation RT 2012.  
Près de 2 100 points d'avitaillement alternatifs (bornes de recharge électrique et hydrogène).  
Plus de 38 millions kWh/an économisés grâce à la réhabilitation thermique des logements sociaux financés par les prêts PAM.



382 700 tonnes de CO2 équivalent évitées pour la seule plateforme Bus propres.  
Plus de 164 435 tonnes de CO2 équivalent évitées pour les autres projets adossés (principalement dans les catégories transport et mobilité durable, infrastructures d'énergie verte et réhabilitation de sites).



Plus de 50 anciennes friches dépolluées ou en cours de dépollution.  
Plus de 269 hectares de terrains dépollués depuis 2019.

<sup>1</sup> Les taux de couverture des impacts sont calculés en fonction des montants alloués.

<sup>2</sup> Sauf mention contraire explicite, toutes les données affichées dans ce rapport sont des données annuelles.





# Missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts a adopté en janvier 2022  
une raison d'être, reflet de son rôle dans l'économie  
et de ses engagements au service de l'intérêt général.



# Un modèle unique

## [s'engager au cœur des territoires]

Acteur majeur de la cohésion sociale et territoriale, le groupe Caisse des Dépôts œuvre grâce à l'action de la Banque des Territoires, la Sfil et le Groupe La Poste pour financer des projets d'intérêt général.

« Le groupe Caisse des Dépôts, **alliance unique d'acteurs publics et privés**, s'engage **au cœur des territoires** pour accélérer la **transformation écologique** et contribuer à offrir une **vie meilleure pour toutes et tous.** »

## [offrir une vie meilleure pour toutes et tous]

Investisseur de long terme, le Groupe est engagé à renforcer le financement de la transformation écologique des territoires (transports décarbonés, eau, rénovation énergétique), du logement social, de la santé et du grand-âge, de la formation, et de la réindustrialisation de la France.

## [une alliance unique d'acteurs publics et privés]

La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce Groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles.

## [accélérer la transformation écologique]

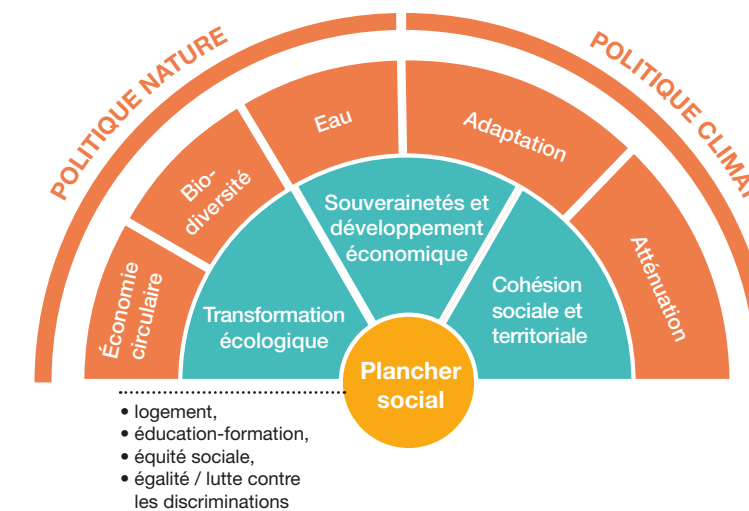
La transformation écologique est au cœur de l'ambition du Groupe et transverse à ses objectifs stratégiques avec l'ambition d'aligner toutes les activités du Groupe sur une trajectoire de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C et de contribuer au financement des objectifs nationaux sur le climat et à la préservation des éco-systèmes.

# Notre stratégie durable

Placée depuis 2022 au centre de sa raison d'être, la stratégie durable du groupe Caisse des Dépôts a l'ambition de répondre à un double objectif :

- **accroître la contribution du Groupe aux politiques publiques** et plus globalement à des activités à **forte valeur ajoutée environnementale et sociale**,
- **minimiser les risques et impacts négatifs transversaux à toutes les activités** au travers de ses politiques sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'objectif est ainsi d'inscrire progressivement les activités du Groupe entre le plafond écologique et le plancher social, pensé par Kate Raworth dans sa « Théorie Donut ».



**Plafond écologique** : assurer la prise en compte des impacts et risques environnementaux pour toutes les activités

**Atténuation ESRS E1**  
Aligner progressivement 100 % des activités du Groupe avec une trajectoire de limitation à 1,5°C du réchauffement climatique.  
► **Politique Climat**

**Adaptation ESRS E1**  
Être un Groupe résilient aux conséquences du changement climatique.  
► **Plan adaptation**

**Nature ESRS E2 E3 E4**  
 limiter les impacts des activités sur la biodiversité et l'utilisation des ressources naturelles.  
► **Politique Biodiversité**  
► **Future politique eau**

**Intégrer les risques et impacts environnementaux aux décisions d'investissement et de financement**  
► **Charte finance responsable**

## Activités Groupe CDC organisées autour de 3 axes stratégiques

Transformation Écologique	Souverainetés et développement économique	Cohésion sociale et territoriale
1 • Contribution à l'objectif national d'alignement 1,5°C - ESRS E1	4 • Souverainetés des infrastructures essentielles	7 • Développement territorial, collectivités locales - ESRS S4
2 • Adaptation des territoires aux dérèglements climatiques - ESRS E1	5 • Investissement de long terme	8 • Services aux citoyens et parcours de vie - ESRS S3, S4
3 • Solutions en faveur de la préservation de la biodiversité ESRS E2, E3, E4	6 • Développement des entreprises - ESRS S4	9 • Logement et habitat - ESRS S3, S4
		10 • Grand âge et santé - ESRS S3, S4

**Leviers :**  
Intégrer l'ESG à toutes les décisions et déployer une culture de l'ESG  
► **Corpus politiques durables (Charte finance responsable, Politiques Climat...)**

## Plancher social : assurer la prise en compte des impacts et risques sociaux et de gouvernance pour toutes les activités

<b>Employeur responsable ESRS S1</b> Assurer la qualité des conditions de travail, promouvoir la diversité et l'égalité des chances, accompagner l'ensemble des collaborateurs dans leur évolution professionnelle. ► <b>Charte employeur responsable</b>	<b>Travailleurs dans la chaîne de valeur ESRS S2</b> Maîtriser les impacts sociaux des activités pour investissements et financements d'une part, pour les sous-traitants d'autre part. ► <b>Charte finance responsable</b> ► <b>SPASER (CDC)</b>	<b>Conduite des affaires ESRS G1</b> Respecter des pratiques éthiques et loyales, assurer le partage de la valeur. ► <b>Charte et code de déontologie</b> ► <b>Politiques anticorruption et LCB-FT</b>
---	--	---

**Intégrer les risques et impacts sociaux aux décisions d'investissement et de financement**  
► **Charte finance responsable**

Les normes ESRS sont mentionnées ici à titre indicatif et ne seront appliquées par le Groupe Caisse des Dépôts que pour le rapport de durabilité 2024 qui sera publié au titre de 2025.

Pour plus de précisions sur l'ambition moyen terme du Groupe, se référer au Rapport d'Engagement Sociétal consultable sur notre librairie ESG [www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg](http://www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg)





## Un pilotage intégré

Le double objectif de la stratégie durable du Groupe se traduit par le déploiement de chartes et politiques durables (Finance responsable, Climat, Biodiversité, Employeur responsable au niveau Groupe) et d'un double pilotage :

- l'intégration des enjeux de durabilité dans la gestion globale des risques ;
- l'intégration des Objectifs de développement durable des Nations Unies dans la planification stratégique.

### LES MODALITÉS DE PILOTAGE DU GROUPE CDC EN MATIÈRE DE DURABILITÉ



#### UTILITÉ

##### Contribuer aux objectifs de politique nationale et déployer des activités à utilité environnementale et sociale

- **Enjeux** : accroître nos actions sur les secteurs prioritaires pour maximiser notre contribution aux politiques publiques et notre utilité.
- **L'action du Groupe** : 3 engagements stratégiques, 10 priorités d'actions parmi lesquelles 11 secteurs prioritaires.

##### Transformation écologique

1. Contribution à l'objectif national d'alignement 1,5°C
2. Adaptation aux dérèglements climatiques
3. Préservation de la biodiversité

##### Souverainetés & développement économique

1. Souverainetés des infrastructures essentielles
5. Investissement de long terme
6. Développement des entreprises

##### Cohésion sociale et territoriale

7. Développement territorial, collectivités locales
8. Services aux citoyens et parcours de vie
9. Logement et habitat
10. Grand âge et santé

- **Les modalités de pilotage** : intégration du plan d'action en faveur des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) à la planification stratégique (2019), définition de nouvelles cibles 2024-2028 pour les secteurs prioritaires adossés aux ODD (2023).

## IMPACTS ET RISQUES ESG

### Maîtriser les risques et impacts ESG des activités

- **Enjeux** : réduire les impacts négatifs de toutes les activités du Groupe et maîtriser les risques.
- **La manière dont le Groupe réalise son action** : assurer la prise en compte transversale de critères minimaux à toutes les activités.

#### Risques et Impacts Environnementaux

- Politique climat : alignement 1,5°C de toutes les activités
- Plan adaptation
- Politique biodiversité

#### Risques et Impacts Sociaux

- Exclusions normatives
- Charte employeur responsable
- Achats responsables

#### Risques et Impacts Gouvernance

- Charte et code de déontologie
- Politique anticorruption et LCB-FT

· Charte finance responsable portant sur les 3 dimensions E, S et G

- **Les modalités de pilotage** : mise en place de politique Groupe, intégration des risques ESG à la gestion globale des risques du Groupe, avis ESG dans toutes les décisions d'investissement.

Les ODD sont inclus dans les différents outils de pilotage et processus de décision des plus opérationnels (sélection des projets, engagement actionnarial) au plus stratégiques (pilotage stratégique du Groupe et de ses entités : plan stratégique à moyen terme, programmation financière pluriannuelle). Tous les projets adossés aux émissions vertes, sociales ou durables émises par la Caisse des Dépôts répondent directement à au moins un des ODD définis dans le plan d'action ODD du Groupe.

Pour plus de détail sur les principales contributions aux ODD du Groupe sur l'année 2023, se référer au Rapport d'Engagement Sociétal et au Rapport Investissement Responsable consultables sur notre librairie ESG [www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg](http://www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg)



## Stratégie finance responsable

Afin de maximiser son utilité sociétale, la Caisse des Dépôts identifie les enjeux ESG pertinents relatifs aux actifs dans lesquels elle investit et favorise la prise en compte de ces enjeux dans les modèles économiques, les décisions stratégiques et les systèmes de mesure de la performance de ces actifs. L'investissement responsable constitue ainsi un axe prioritaire de notre stratégie.

**La Charte Finance Responsable du Groupe applicable à l'ensemble des entités financières du Groupe depuis juillet 2023 repose sur 6 principes clés** : création de valeur, adoption des meilleures pratiques, analyse ESG, recherche d'impact, intégration des risques ESG, transparence.

En particulier, la charte précise les critères ESG qui sont intégrés dans l'analyse des opérations passant en comité d'engagement via un outil de cotation. Ces critères visent à garantir l'impact positif de l'action du Groupe sur l'environnement et la société mais également à maîtriser les risques financiers pouvant naître des enjeux ESG.

Un traitement des controverses est également défini avant l'investissement ou le financement, ainsi que dans le cadre du suivi de l'investissement, afin de vérifier que l'entreprise n'est pas impliquée dans une controverse ESG.

La liste des exclusions est également précisée afin de cibler à la fois les exclusions volontaires et réglementaires.

Pour plus de précisions se référer au Rapport d'Engagement Sociétal, au Rapport Investissement Responsable et à la liste d'exclusion du Groupe consultables sur notre librairie ESG [www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg](http://www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg)



# Stratégie climat

L'ambition du groupe Caisse des Dépôts en faveur d'une transformation écologique juste et résiliente se concrétise, entre autres, dans la Politique Climat du Groupe intégrant l'ensemble de son écosystème financier et non financier.

La Politique Climat est validée par le Comité exécutif du Groupe, et les principaux engagements font l'objet d'un suivi annuel présenté aux instances de gouvernance.

Des déclinaisons sectorielles ont été élaborées et mises à jour en 2022 pour les énergies fossiles, l'immobilier et les transports et seront amenées à être revues en 2024 et 2025.

Ces documents sont consultables sur notre librairie ESG [www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg](http://www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg)

## La Politique Climat du Groupe s'articule autour des axes suivants :

### › Évaluer et gérer les risques climat

En 2023, le Groupe s'est doté d'une politique dont l'objectif est de fixer un cadre général permettant d'assurer la maîtrise des risques induits par le dérèglement climatique et de contribuer à l'objectif de transformation écologique de l'Établissement public et des entités financières régulées du Groupe.

**Le Groupe intègre progressivement les risques climatiques physiques et de transition** dans sa gestion des risques au travers de **quatre leviers** :

1. La cartographie des risques du Groupe
2. L'identification et la mesure des risques climatiques
3. L'encadrement des risques
4. Les exercices de stress-tests climatiques

Pour connaître les principaux risques et opportunités en matière de changement climatique par chaîne de valeur du Groupe, se référer au Rapport d'Engagement Sociétal et au Rapport Investissement Responsable consultables sur notre librairie ESG [www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg](http://www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg)

### › Atténuation du changement climatique - Objectif d'alignement 1,5 degré

Le Groupe s'est fixé l'ambition d'aligner progressivement l'ensemble de ses activités sur des scénarios 1,5 °C pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone nette en 2050. Pour cela, ses leviers et stratégies diffèrent entre activités opérationnelles et fonctionnement interne d'une part, et activités financières d'autre part.

S'agissant de ses **activités financières**, le Groupe suit la part des actifs financiers déjà alignés 1,5 °C ou couverts par des cibles de décarbonation alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris. Calculé depuis 2022, cet indicateur a

vocation à être affiné afin de prendre en compte les spécificités des métiers prêteur et investisseur.

**Au 31 décembre 2023, cet indicateur d'alignement s'élevait à 53 %**, sur une assiette totale d'actif (encours de prêts et d'investissements) de 1 147 milliards d'euros.

**L'engagement** du Groupe d'aligner progressivement toutes ses activités sur des scénarios à 1,5 °C a pour cible un **taux d'alignement d'au moins 60 % d'ici à 2028**.

La qualité de la donnée permettant cette mesure, gagne en robustesse d'année en année, avec en particulier le défi pour certains métiers financeurs d'améliorer le niveau d'information quantitatif sur les émissions de gaz à effet de serre au travers d'un accompagnement accru des contreparties.

### › Éliminer les financements incompatibles avec un alignement 1,5 °C

Dès 2015, le Groupe s'est doté d'une politique limitant son exposition au charbon thermique et, en 2021, d'un plan de sortie totale. Cette politique est complétée depuis 2020 par l'encadrement des financements d'actifs exposés au pétrole et au gaz non conventionnels et excluant le financement direct des nouveaux projets pétroliers.

Fin 2021, la Caisse des Dépôts a accéléré l'application de sa politique avec l'annonce de l'exclusion des entreprises du secteur pétrole et gaz n'ayant pas de stratégie climat crédible de ses portefeuilles d'actions et obligations d'entreprises cotées, sur la base de critères objectifs partagés.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023**, la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, La Banque Postale AM et Bpifrance ne détiennent plus de titres d'entreprises dont le chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique (au-delà de 5 %) et qui n'ont pas annoncé de plan de désengagement du charbon thermique d'ici à 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici à 2040 dans le reste du monde.

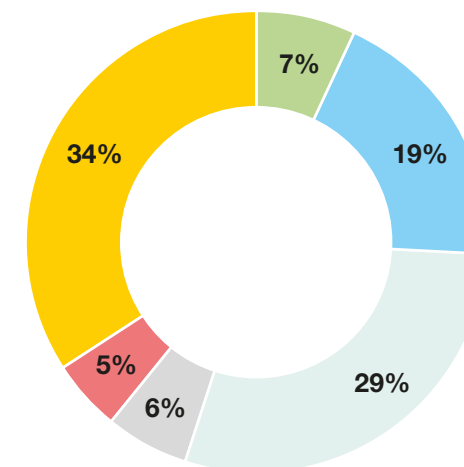


### › Financer la transformation écologique

**Cible** : 60 milliards d'euros à mobiliser entre 2020 et 2024

**Résultat** : avec près de 80 milliards d'euros réalisés sur 2020-2023, l'objectif est dépassé de 20 Md€ avec un an d'avance

2020 -2023 : répartition des flux de transformation écologique cumulés : 79,7 Md€



■ Mobilité · ■ Énergie · ■ Immobilier · ■ Biodiv / économie circulaire · ■ Industrie · ■ Autres

**Année 2023** : les entités financières du Groupe ont mobilisé près de 27 milliards d'euros, soit une hausse de 20 % par rapport à 2022. À l'échelle de l'Établissement public, cette mobilisation annuelle atteint 12,52 milliards d'euros, en hausse de 17 % par rapport à 2022.

**Nouvelle cible** : c'est sur la base de cette dynamique forte que le Groupe a défini en 2023 une nouvelle cible de **100 milliards d'euros** sur la période 2024 -2028. Cette cible vise à soutenir la feuille de route « France Nation Verte ». Concernant avant tout la transition bas carbone et l'atténuation des changements climatiques, elle intègre également la biodiversité, l'eau, les déchets, et l'adaptation.

### › Être un Groupe résilient face aux dérèglements climatiques et acteur de l'adaptation des territoires

En 2023, le groupe Caisse des Dépôts a poursuivi le déploiement de son **plan d'action d'adaptation** au changement climatique lancé en 2022 qui comporte **deux volets** : l'adaptation de ses propres activités et l'accompagnement de l'adaptation des territoires et de ses clients.

Ces travaux ont été articulés avec l'évaluation des risques physiques liés au changement climatique qui pèsent sur les différentes activités du Groupe décrits dans le Rapport d'Engagement Sociétal du Groupe.

L'accompagnement de l'adaptation des territoires et des clients constitue une façon de réduire les risques financiers du Groupe, mais aussi une opportunité de développer la résilience climatique au-delà du périmètre du Groupe.

### › Adapter les activités du Groupe : prendre en compte le climat dans notre gouvernance et dans tous nos leviers d'action

Le plan d'action d'adaptation du groupe Caisse des Dépôts est déployé progressivement par nature d'activités et leviers d'adaptation mobilisables.

2022

Le plan d'action portait initialement sur les actifs immobiliers et d'infrastructures détenus et gérés dans le Groupe (Caisse des Dépôts, Banque des Territoires, CDC Investissement Immobilier, CNP Assurances, STOA (investissements), CDC Habitat, Icade et La Poste Immobilier (opérations)).

2023

Les travaux ont été élargis aux filiales et participations stratégiques de la Caisse des Dépôts (Transdev, Compagnie des Alpes, La Poste, Société forestière, CDC Biodiversité) ainsi qu'aux gestions financières, centrées sur les actions et obligations d'entreprises (Caisse des Dépôts, CNP Assurances, La Banque postale AM, Bpifrance).

2024

Le plan d'action a été étendu aux activités de prêts (Caisse des Dépôts Banque des territoires, La Banque postale, Bpifrance, SFIL).

Objectif 2025

Intégration dans chaque grand métier du Groupe.



# Stratégie biodiversité

En 2022, le Groupe s'est doté d'une **politique biodiversité** couvrant toutes ses activités et intégrant les thématiques eau et économie circulaire. Cette politique biodiversité Groupe est structurée autour des axes suivants :

## › Mesure du risque biodiversité dans nos activités

En 2023, la Caisse des Dépôts a mené une première analyse sectorielle de l'exposition du bilan de l'Établissement public (investissements et prêts) aux risques physiques liés à la nature.

Cette analyse a été réalisée en s'appuyant sur la base de données ENCORE<sup>3</sup> qui permet de mesurer les dépendances des secteurs aux différents services écosystémiques. L'analyse des risques de transition a été réalisée en s'appuyant sur l'outil d'analyse SBTN<sup>4</sup> qui permet de mesurer les impacts directs des facteurs de pression sur la biodiversité.

Les premiers résultats figurent dans notre Rapport d'Engagement Sociétal (consultable sur notre librairie ESG [www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg](http://www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg)).

## › Impacts : réduction des impact négatifs et accroissement des impacts positifs

Le Groupe déploie une gouvernance *ad hoc* pour mener ses travaux en faveur de la biodiversité et des écosystèmes. Un groupe de travail « Nature » rassemblant les représentants de l'Établissement public, des filiales et partenaires stratégiques se réunit une fois par mois afin d'avancer collectivement dans l'opérationnalisation de cet objectif. Les engagements adoptés au sein du groupe « Nature » sont entérinés par le Comex du Groupe. En 2023, le groupe de travail a entamé une révision de la stratégie biodiversité du Groupe à l'aune du nouveau cadre mondial pour la biodiversité et de sa déclinaison à l'échelle française (3<sup>e</sup> stratégie nationale pour la biodiversité).

La Caisse des Dépôts s'est fortement mobilisée pour que les enjeux de finance durable et de biodiversité soient intégrés à l'agenda national et international.

- Membre de l'initiative *Finance for Biodiversity*, la Caisse des Dépôts a signé une déclaration commune avec 77 autres institutions financières en 2021, afin d'inciter les États à plus d'ambition sur les montants de financements mobilisés et l'encadrement des impacts de la finance sur les écosystèmes.
- Début 2024, le Groupe a lancé avec 9 autres investisseurs institutionnels français, une initiative de place dédiée à la valorisation de la biodiversité dans les portefeuilles de placements financiers sur le modèle des Fonds Objectifs Climat, en rassemblant des capitaux pour financer les entreprises dont les activités participent à la réalisation des objectifs internationaux en faveur de la biodiversité. L'objectif est ainsi de réorienter les flux financiers en faveur de la biodiversité.

En 2023, les entités financières du groupe Caisse des Dépôts ont mobilisé au total 1,7 Md€ pour la biodiversité, l'eau et les ressources naturelles, dont près de 1,4 Md€ par la Banque des Territoires. Cette dernière intervient également pour accompagner les initiatives locales en matière de sobriété foncière afin de lutter contre l'artificialisation des sols et a annoncé affecter 900 M€ sur la période 2024-2028 à cet objectif.

## › Accompagnement de la recherche et de la formation

La Banque des Territoires accorde des financements à la Mission économie et biodiversité pilotée par la CDC Biodiversité (7,9 millions d'euros sur la période 2020-2024).

Le Groupe est également actif en matière d'accompagnement de la recherche et la formation au travers des programmes de l'Institut CDC pour la Recherche ou encore de la Société Forestière.

Retrouvez l'intégralité de nos engagements pour la biodiversité à cette adresse : <https://www.caissedesdepots.fr/engage/au-service-des-francais/pour-la-transition-ecologique/nos-engagements-pour-la-biodiversite>

<sup>3</sup> Exploring natural capital opportunities, risks and exposures, outil développé par Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec Unep-WCMC.

<sup>4</sup> Science-Based Target Network (réseau qui publie des lignes directrices et produit des outils à destination des entreprises pour mesurer leurs impacts sur la biodiversité).

# La taxonomie verte européenne

## Au niveau du groupe Caisse des Dépôts

Le Groupe s'appuie sur la taxonomie européenne (Règlement (UE) 2020/852) pour évaluer le degré de durabilité de ses investissements et financements sur le plan environnemental à des fins notamment de reporting. Le Groupe ambitionne à terme d'intégrer la taxonomie en tant qu'outil de pilotage de ses activités en l'intégrant progressivement dès la création des produits et des processus, et pour cela adaptera en profondeur ses systèmes d'information.

Depuis l'exercice 2021, la Caisse des Dépôts publie sur une base volontaire un **reporting taxonomique pour le Groupe** en continuité de son application volontaire de la Déclaration de Performance extra-financière (DPEF) et en anticipation de l'application de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD). La taxonomie européenne s'appliquera de manière réglementaire au groupe Caisse des Dépôts à compter de 2025 (sur l'exercice 2024).

La Caisse des Dépôts publie également un **reporting taxonomique pour ses investissements** en application de l'article 29 de la loi Energie Climat. À ce titre, pour l'année 2023, les activités d'investissement de la Caisse des Dépôts connaissent un **taux d'éligibilité avoisinant les 25 %**. Le taux d'alignement des activités d'investissement de la Caisse des Dépôts s'établit, en approche réglementaire, à 6,7 % sur le ratio de chiffre d'affaires des contreparties, et de 8,9 % sur le ratio des dépenses d'investissements.

Attachée à suivre au plus près le cadre réglementaire, la Caisse des Dépôts a commencé à analyser en 2023 l'éligibilité sur le fondement des 6 objectifs de durabilité. Elle a également commencé à développer l'analyse des flux aligné au sens de la taxonomie. Ces évolutions méthodologiques permettront de mieux suivre à la fois la durabilité environnementale sous ses différents aspects, ainsi que de monitorer la durabilité de ses nouveaux prêts et investissements. L'enjeu de convergence progressive des flux de transition écologique avec certains critères de la taxonomie pourront conduire à une hausse progressive des taux d'alignement en flux, témoin de nos engagements en faveur de la durabilité de l'économie.

## Au sein de notre cadre d'émission d'obligations durables

À compter de l'émission de l'obligation durable 2021, les projets éligibles au titre de leurs impacts environnementaux ont tous été sélectionnés au regard de leur respect des critères de contribution substantielle à l'objectif d'atténuation du changement climatique au sens de la taxonomie européenne<sup>5</sup>.

En avril 2022, le cadre définissant l'éligibilité des projets constituant le sous-jacent des émissions de la Caisse des Dépôts, a été mis à jour dans le but d'être en adéquation, lorsque cela est pertinent et applicable, avec les critères d'alignement de la taxonomie européenne<sup>6</sup>. Ainsi, les actifs relatifs aux cinq catégories d'activités éligibles, couvertes par l'Acte Délégué sur le climat (sur un total de douze catégories éligibles, sept catégories vertes et cinq catégories sociales) doivent progressivement respecter l'ensemble des critères d'examen techniques de la taxonomie européenne : il s'agit des projets d'infrastructures de production et de stockage d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique, d'immobilier vert (construction neuve ou rénovation thermique des bâtiments), de transport et de mobilité durable, et les infrastructures numériques éco-efficientes. Ce nouveau cadre d'émission, certifié par une Second Party Opinion délivrée par Moody's ESG Solutions le 22 avril 2022, permet la définition des nouvelles limites et s'inscrit dans une logique de sélection des projets futurs alignés avec la taxonomie européenne.

En mars 2023, le **cadre d'émission d'obligations durables de la Caisse des Dépôts** a été mis à jour afin de tenir compte des publications des dernières interprétations sur le domaine de l'immobilier vert<sup>7</sup>. Ce document cadre est certifié par une **Second Party Opinion délivrée par Moody's Investors Service le 17 mars 2023**.

<sup>5</sup> L'analyse ne couvrait pas les critères de nuisance aux autres objectifs environnementaux et les garde-fous sociaux.

<sup>6</sup> Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2021/2139

<sup>7</sup> Cf. Document cadre du 16 février 2023, §3.1 (utilisation des fonds)







# Méthodologie

Les obligations durables s'alignent avec les exigences environnementales et sociétales que la Caisse des Dépôts s'impose lors de toute décision d'investissement.

La méthodologie de sélection et de suivi des projets éligibles à un financement par une obligation affectée est le reflet de la rigueur et de la transparence que le Groupe applique à l'ensemble de ses processus d'investissement.



# S'appuyer sur les meilleurs standards de marché

Afin d'émettre une obligation verte, sociale ou durable conforme à ses principes stratégiques et aux attentes de ses parties prenantes, la Caisse des Dépôts s'appuie sur les *Green Bonds Principles* (GBP) et les *Social Bonds Principles* (SBP), initiatives de référence dont elle est membre émetteur, qui fixent les bonnes pratiques à respecter.

Ces cadres présentent des lignes directrices d'application volontaire, fondées sur quatre principes clés :

- Utilisation des fonds (voir page 23) ;
- Sélection et évaluation des projets (voir pages 23 à 26) ;
- Gestion des fonds (voir page 27) ;
- Reporting (voir page 27).

La Caisse des Dépôts a ainsi rendu public, le 16 février 2023, un document-cadre aligné sur ces quatre « Principes ». Ce document présente les priorités stratégiques du Groupe, les principes fondamentaux des émissions, ainsi que les procédures d'évaluation et de sélection des projets éligibles. Il a fait l'objet d'une *second party opinion* par Moody's Investors Service qui lui a attribué un score de durabilité global de SQS2 (très satisfaisant).

Le document-cadre fait également preuve d'une contribution élevée au développement durable, score d'impact le plus haut attribué par Moody's pour cette catégorie. En outre, la bonne allocation des flux et la conformité des projets aux critères d'éligibilité fait également l'objet d'une vérification externe, par Mazars.



[Second opinion des obligations durables](#) (version publiée le 10 mai 2019)  
[Second opinion des obligations durables](#) (version publiée le 22 avril 2022)  
[Second opinion des obligations durables](#) (version publiée le 17 mars 2023)



Avis d'assurance de bonne allocation des flux et certificat de conformité des projets aux critères d'éligibilité de :

- [l'obligation durable 2019](#)
- [l'obligation durable 2020](#)
- [l'obligation durable 2021](#)
- [l'obligation durable 2022](#)
- [l'obligation durable de mai 2023](#)
- [l'obligation durable d'octobre 2023](#)

## PLUS D'INFORMATIONS

Les différentes mises à jour du document cadre « Obligations Vertes Sociales et Durables » de la Caisse des Dépôts sont disponibles sur le site Internet Caisse des Dépôts

- [Document cadre des obligations durables](#) (version publiée le 10 mai 2019)
- [Document cadre des obligations durables](#) (version publiée le 20 avril 2022)
- [Document cadre des obligations durables](#) (version publiée le 16 février 2023)
- [Les Green Bond Principles](#)
- [Les Social Bond Principles](#)

# Attirer de nouveaux investisseurs

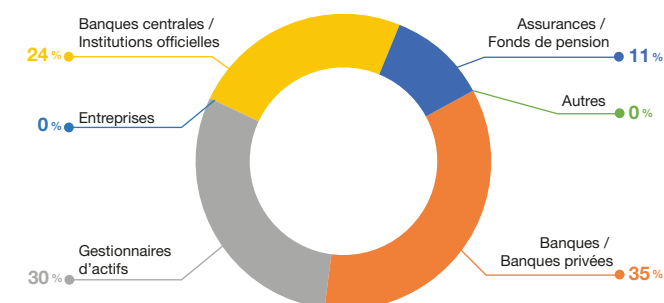
Les obligations durables émises chaque année par la Caisse des Dépôts depuis 2019 sont toutes d'un montant de 500 millions d'euros et d'une maturité de cinq ans (sept ans pour l'émission d'octobre 2023).

La taille et la granularité de leurs livres d'ordres, ainsi que la qualité de la base d'investisseurs, témoignent de la notoriété de la signature de la Caisse des Dépôts sur les marchés des capitaux, et confirment l'intérêt des investisseurs pour les projets durables poursuivis et soutenus par l'Établissement public.

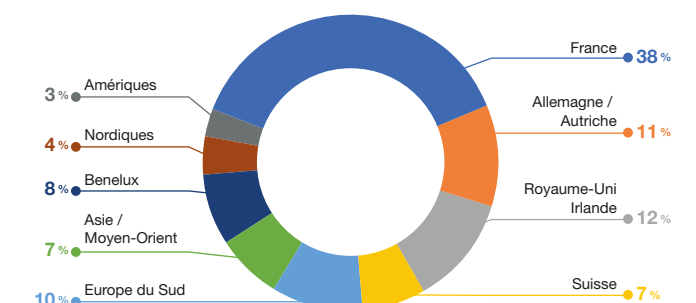
## Caractéristiques des émissions

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2023
ISIN	FR0013426426	FR0013534443	FR0014003RL9	FR001400DCH4	FR001400I3M4	FR001400LFC1
Format	Programme EMTN	Programme EMTN	Programme EMTN	Programme EMTN	Programme EMTN	Programme EMTN
Notation	Aa2 (Moody's) / AA (S&P)	Aa2 (Moody's) / AA (S&P)	Aa2 (Moody's) / AA (S&P)	Aa2 (Moody's) / AA (S&P)	Aa2 (Moody's) / AA (S&P)	Aa2 (Moody's) / AA (S&P)
Montant	500 M€	500 M€	500 M€	500 M€	500 M€	500 M€
Date de l'opération	12/06/2019	08/09/2020	25/05/2021	12/10/2022	23/05/2023	11/10/2023
Date de règlement	19/06/2019	15/09/2020	01/06/2021	19/10/2022	31/05/2023	18/10/2023
Date d'échéance	19/06/2024	15/09/2025	01/06/2026	25/11/2027	25/05/2028	25/11/2030
Coupon annuel	0,0 %	0,01 %	0,01 %	3,00 %	3,00 %	3,375 %
Rendement <i>reoffer</i> annuel	-0,263 %	-0,403 %	-0,234 %	3,053 %	3,102 %	3,387 %
Guidance	OAT interpolée + 16 bps	OAT interpolée + 21 bps	OAT interpolée + 16 bps	OAT interpolée + 58 bps	OAT 25/05/2028 + 30 bps	OAT 25/11/2030 + 30 bps
Spread <i>reoffer</i> <sup>a</sup>	OAT interpolée + 13 bps	OAT interpolée + 18 bps	OAT interpolée + 13 bps	OAT interpolée + 57 bps	OAT 25/05/2028 + 27 bps	OAT 25/11/2030 + 28 bps
Ratio de souscription	2,8x	6x	4,4x	1,6x	9x	3x
Listing	Euronext Paris	Euronext Paris	Euronext Paris	Euronext Paris	Euronext Paris	Euronext Paris
Syndicat bancaire	BNPP, CACIB, HSBC, Natixis, SGCIB	CACIB, HSBC, SGCIB, JPM, BOFA, LBP	BNPP, DB, LBP, SG	CACIB, JPM, LBP, Natixis, Natwest, SG	BNP, CACIB, DB, JPM, LBP	Barclays, Commerzbank, LBP, Natixis, CACIB

## Répartition par type des investisseurs



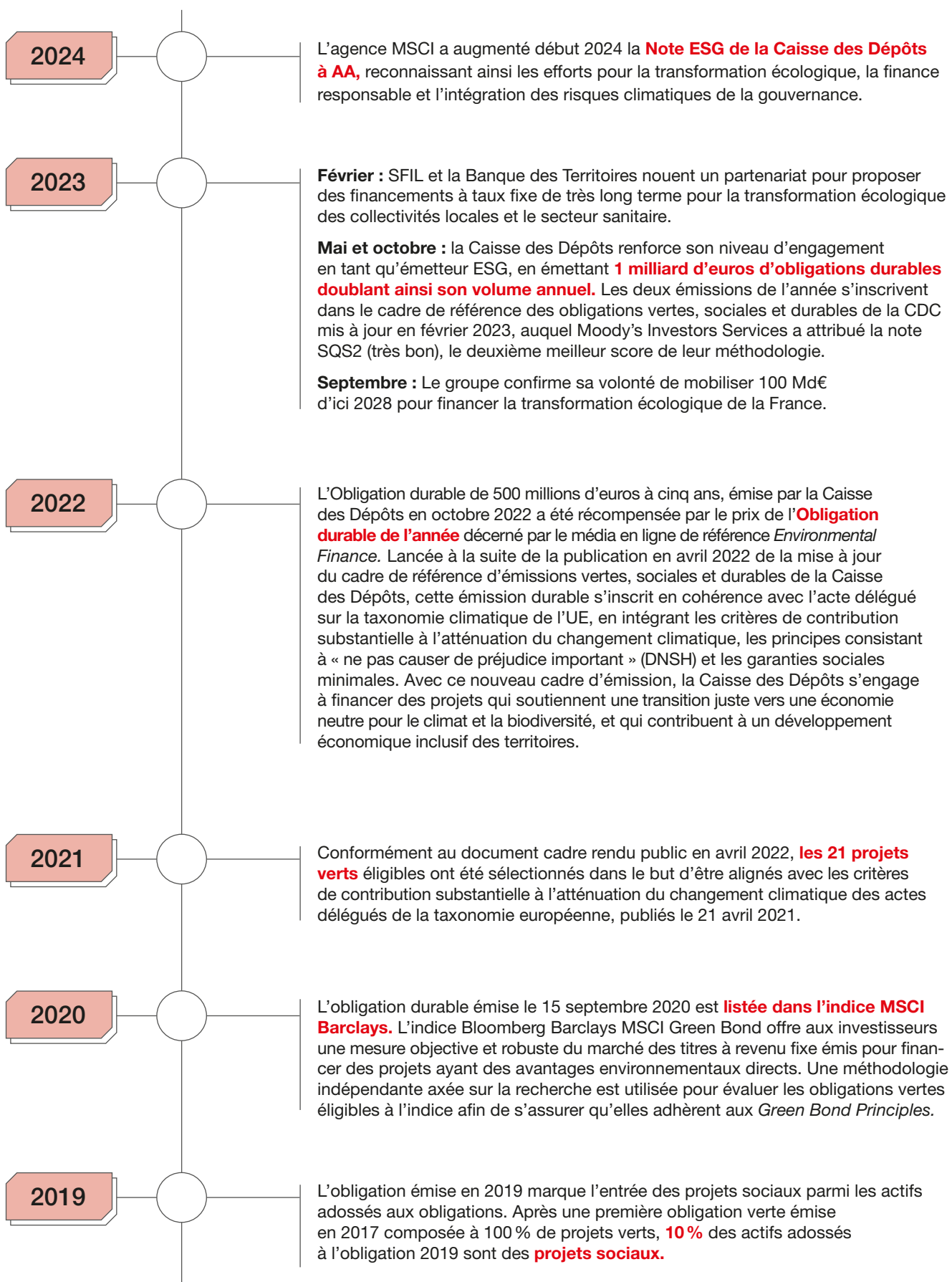
## Répartition géographique des investisseurs



<sup>a</sup> Retrouvez les définitions pour « taux *reoffer* » et « *spread reoffer* » dans le glossaire en dernière page du rapport



## Faits marquants



# Être transparent dans le choix des projets

Le processus de sélection et d'évaluation des projets se déroule en trois étapes : analyse d'éligibilité ; confirmation d'éligibilité ; décision d'adossement. Ce processus est vérifié et certifié par des auditeurs externes.

Il est fondé sur une expertise interne faisant intervenir l'ensemble des départements financiers et extra-financiers, dont les entités investisseuses. La Caisse des Dépôts a veillé à définir et mettre en œuvre des processus clairs et lisibles pour ses obligations durables, et travaille à leur intégration dans ses procédures habituelles d'investissement.

## Identification des actifs éligibles

Les critères d'éligibilité ont vocation à permettre l'identification des actifs éligibles par analyse de leurs qualités intrinsèques. Ne sont ainsi retenus que les actifs qui satisfont l'exhaustivité de ces critères.

Les principes suivants ont été retenus pour la sélection des actifs :

- Financement en fonds propres ou quasi-fonds propres ; prêts, obligations et dettes mezzanines (non déjà identifiés comme un financement durable - vert/social).
- Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations, permis et exempts de toute controverse à la suite des études d'impact.
- Générant une répartition équilibrée entre : (i) le financement et le refinancement<sup>9</sup> et (ii) les projets futurs et les projets en exploitation.
- Valorisant le savoir-faire de la Caisse des Dépôts sur des secteurs d'intervention stratégiques à vocation environnementale et sociale (cf. tableau des catégories éligibles ci-après).
- À partir de 2022 et conformément à la dernière mise à jour du **document cadre**, les critères de sélection de cinq catégories éligibles<sup>10</sup> (sur un total de douze catégories éligibles, sept catégories vertes et cinq catégories sociales) sont conformes aux critères d'examen techniques de contribution à l'objectif d'atténuation du changement climatique<sup>11</sup>. Les autres catégories éligibles ne sont pas couvertes par l'Acte délégué sur le climat de l'UE.

Les actifs adossés font essentiellement l'objet de financements primaires (*greenfield*) et ne sont pas susceptibles d'avoir été préalablement financés par une obligation verte, sociale ou durable.

<sup>9</sup> En cas de refinancement, les décaissements liés aux projets éligibles réalisés au cours des deux années civiles précédant l'émission peuvent être affectés aux obligations.

<sup>10</sup> Il s'agit des projets d'infrastructures de production et de stockage d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique, d'immobilier vert, de transport et de mobilité durable, et les infrastructures numériques éco-efficaces.

<sup>11</sup> cf. [Second Party Opinion émise par Moody's Investors Service](#).







## Analyse d'éligibilité

La capacité du projet à intégrer la liste des actifs éligibles dans le domaine pertinent est identifiée lors de la rentrée en relation par les chargés d'investissement, au regard des critères d'identification de la prochaine obligation (verte, sociale ou durable) qui sera émise par la Caisse des Dépôts.

Ces équipes sont également chargées de vérifier que les projets étudiés ont bien reçu toutes les autorisations environnementales et sociales réglementaires. En plus de la réglementation applicable, la Caisse des Dépôts s'est organisée pour s'assurer que les projets s'alignent progressivement sur les **critères de non-préjudice important à aucun autre des objectifs environnementaux (Do No Significant Harm - DNSH)**, notamment sur l'objectif d'adaptation.

**Les garanties sociales minimales de la taxonomie de l'UE** exigent que les activités soient menées conformément aux principales normes internationales de conduite responsable des entreprises. En se conformant au cadre législatif français, et en l'absence de controverse grave, on considère que la Caisse des Dépôts respecte les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes de conduite des affaires des Nations Unies et droits de l'Homme, et les conventions fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail.

La page suivante présente la liste des domaines d'intervention éligibles à une obligation verte, sociale ou durable. La totalité des critères d'éligibilité est disponible dans [le document cadre en ligne](#).

## 🌿 Catégories vertes éligibles

Catégories éligibles	Catégories GBP	ODD
Énergies renouvelables	Énergies renouvelables	7 ÉNERGIE PROPRE ET ÉQUILIBRÉE DURABLE, 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Efficacité énergétique	Efficacité énergétique	7 ÉNERGIE PROPRE ET ÉQUILIBRÉE DURABLE, 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Immobilier vert	Bâtiments verts	7 ÉNERGIE PROPRE ET ÉQUILIBRÉE DURABLE, 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES, 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Transport et mobilité durable	Moyens de transport propres	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE, 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES, 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Centres de données éco-efficacients	Efficacité énergétique	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
Dépollution et réhabilitation de sites	Prévention et maîtrise de la pollution	15 VIE TERRESTRE
Transition alimentaire	Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols/produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire	2 FAIRE "ZÉRO", 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES, 15 VIE TERRESTRE

## 👥 Catégories sociales éligibles

Catégories éligibles	Catégories SBP	ODD
Accès au numérique	L'accès à des services de base	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE, 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE, 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
Éducation et insertion professionnelle	L'accès à des services de base	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ, 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
Économie sociale et solidaire	Le développement socioéconomique	1 PAS DE PAUVRETE, 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE, 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
Immobilier social	L'accès à un logement à un coût abordable	1 PAS DE PAUVRETE, 10 INÉGALITÉS RÉDUITES, 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
Santé et médico-social	L'accès à des services de base	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, 7 ÉNERGIE PROPRE ET ÉQUILIBRÉE DURABLE, 10 INÉGALITÉS RÉDUITES



## Confirmation de l'éligibilité

Les actifs ainsi identifiés font l'objet d'une seconde analyse interne de conformité aux critères, et sont examinés à l'occasion de leur passage devant l'instance de décision d'engagement. Gage d'exemplarité allant au-delà des standards de place en termes de transparence, une liste exhaustive, et documentée, des projets candidats à l'adossé est communiquée aux investisseurs dès l'émission. En outre, cette liste présente, pour chaque projet, une estimation ex-ante des bénéfices environnementaux et sociaux attendus.



## Décision d'adossé

**Le Comité Obligations Vertes Sociales et Durables** annuel statue en dernier ressort sur l'adossé de l'actif désigné aux obligations. Ce comité examine également l'ensemble des actifs déjà adossés afin de vérifier que ceux-ci satisfont toujours les critères motivant leur adossé et qu'ils ne font pas, à cette date, l'objet de controverse majeure. La survenance éventuelle d'une telle controverse, quelle qu'en soit la nature, peut conduire au retrait, temporaire ou définitif, du projet sensible de la liste des actifs éligibles. Par ailleurs la non-éligibilité d'un actif avérée post-adossé entraîne le retrait de l'actif du portefeuille de l'obligation durable.

## Suivre les projets

En cohérence avec les meilleures pratiques de marché, la Caisse des Dépôts est transparente sur le suivi financier de ses projets. Ce suivi est notamment formalisé au sein de l'Institution par un comité interne spécialisé se regroupant au moins une fois par an, dans le but de valider les décisions d'adossé et de désadossé le cas échéant.

## Gestion des fonds levés

Le procès-verbal émis lors du comité « Obligations Vertes, Sociales et Durables » permet l'édition des pièces comptables et financières nécessaires à la certification de bonne allocation des flux par un commissaire aux comptes. Deux sections comptables dédiées au passif, pour l'émission elle-même, et à l'actif, pour la gestion en trésorerie de la ressource non encore affectée, ont été créées.

L'ensemble du montant levé à chaque émission sera affecté à des projets éligibles sous 12 mois suivant la date de l'émission. Les montants levés et non encore affectés sont gérés par les équipes de la gestion de trésorerie de la Caisse des Dépôts. Cette liquidité est placée dans un délai maximum de dix jours ouvrés à compter de la date de règlement de l'émission et réajustée lors de la production du procès-verbal du comité « Obligations Vertes, Sociales et Durables » annuel.

Les supports de placement des actifs considérés seront libellés en euros, de maturité inférieure à 1 an, couverts à taux variable et notés à minima A1 / P1. Des titres négociables à court terme (Neu CP) ou *European Commercial Paper* (ECP) d'émetteurs Supranationaux, Souverains ou Agences (SSA) ou bancaires sont privilégiés. Les investissements dans des activités intensives en émissions GES ou des activités controversées sont exclus.

## Règles de désadossé

Dans le cas où un projet deviendrait inéligible, ou en cas de cession d'actifs, la Caisse des Dépôts s'engage à remplacer, dans la mesure du possible, les dépenses affectées à ce projet par des dépenses liées à un autre projet éligible dans un délai de 12 mois.



## Suivi d'impact

Les données d'impacts sont calculées selon la part du capital détenue par la Caisse des Dépôts dans chaque projet ou fonds portant les projets. Les notes méthodologiques complètes pour chaque domaine d'intervention sont disponibles sur le site internet de la Caisse des Dépôts.

Conformément aux règles de désadossé, les actifs cédés des obligations durables sont retirés des cartographies et des listes de projets du rapport annuel de suivi qui concerne l'année de cession.

La Caisse des Dépôts publie son Rapport Annuel Obligations durables au format Excel ! Retrouver notre Rapport d'allocation 2023 Excel [en cliquant ici](#).

Notre Rapport d'impact 2023 Excel [en cliquant ici](#).



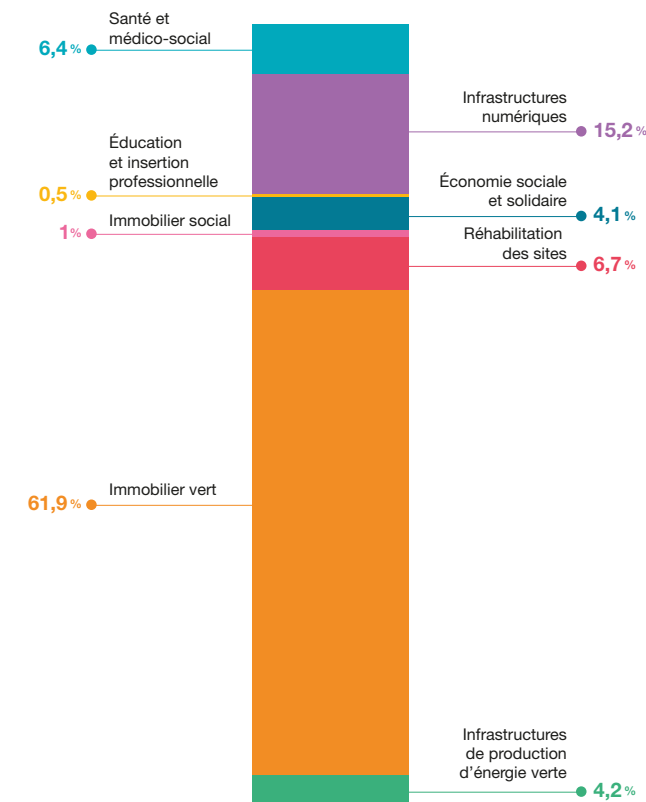
# Synthèse de l'allocation des fonds levés

## Obligation durable de 2019 - FR0013426426

Catégorie d'actifs	Nombre de projets	Montants investis	Total des décaissements au 31/12/2022	Flux décaissés en 2023	Total des décaissements au 31/12/2023	À décaisser 2023	Part moyenne du capital détenu par la Caisse des Dépôts dans les projets
Immobilier vert	19	368 868	307 936	39 951	347 887	20 981	74 %
Réhabilitation de sites	1	40 000	32 000	0	32 000	8 000	16 %
Infrastructures de production d'énergie verte	4	24 830	22 267	0	22 267	2 563	35 %
Infrastructures numériques	2	90 636	69 937	22 637	78 162	12 475	32 %
Éducation et insertion professionnelle	2	3 154	3 055	0	3 055	99	11 %
Économie Sociale et Solidaire	1	24 500	22 478	0	22 478	2 022	34 %
Immobilier social	1	6 000	6 000	0	6 000	0	13 %
Santé et médico-social	10	38 154	34 732	1 400	36 132	2 023	40 %
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>596 142</b>	<b>498 404</b>	<b>63 988</b>	<b>547 980</b>	<b>48 162</b>	<b>43 %</b>

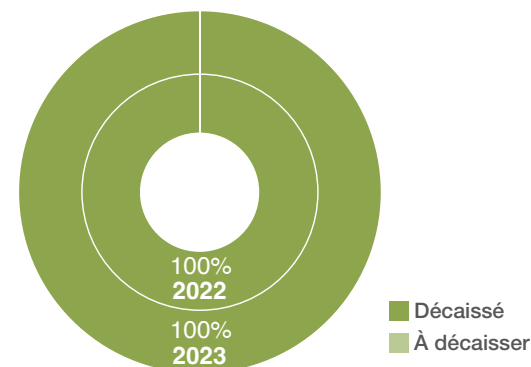
Montants au 31/12/2023 exprimés en milliers d'euros.

### Allocation totale par type d'actifs



- Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2023 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à 500 M€.
- Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation durable s'élève à plus de 596 M€, soit une sur-couverture de près de 20 %, permettant ainsi de faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (perte d'éligibilité, report du projet ou décalage de versement, etc.).

### Allocation par statut de décaissement

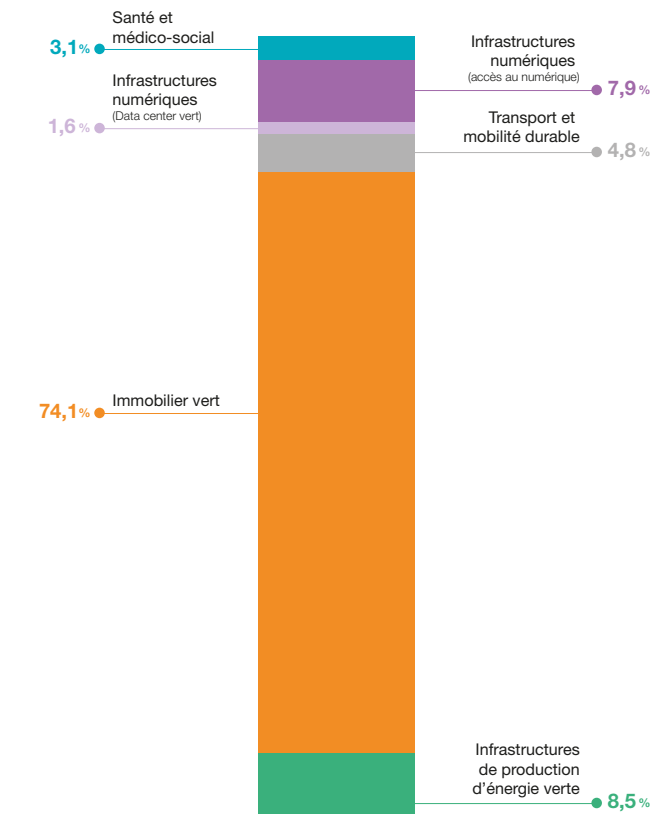


## Obligation durable de 2020 - FR0013534443

Catégorie d'actifs	Nombre de projets	Montants investis	Total des décaissements au 31/12/2022	Flux décaissés en 2023	Total des décaissements au 31/12/2023	À décaisser 2023	Part moyenne du capital détenu par la Caisse des Dépôts dans les projets
Immobilier vert	6	388 387	377 456	8 993	386 448	1 939	74 %
Infrastructures de production d'énergie verte	2	44 557	43 662	136	43 758	799	49 %
Transport et mobilité durable	2	25 126	12 260	4 431	16 690	8 435	25 %
Centre de données éco-efficients	3	8 425	5 145	2 089	7 235	1 190	37 %
Accès au numérique	3	41 267	20 192	20 933	41 125	142	28 %
Santé et médico-social	3	16 202	14 727	0	14 727	1 475	44 %
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>523 964</b>	<b>473 402</b>	<b>36 581</b>	<b>509 983</b>	<b>13 901</b>	<b>41 %</b>

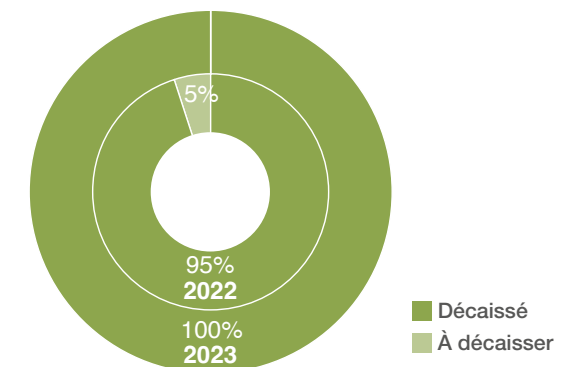
Montants au 31/12/2023 exprimés en milliers d'euros.

### Allocation totale par type d'actifs



- Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2023 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à 500 M€.
- Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation durable s'élève à plus de 523 M€, soit une sur-couverture de près de 5 %, permettant ainsi de faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (perte d'éligibilité, report du projet ou décalage de versement, etc.).

### Allocation par statut de décaissement



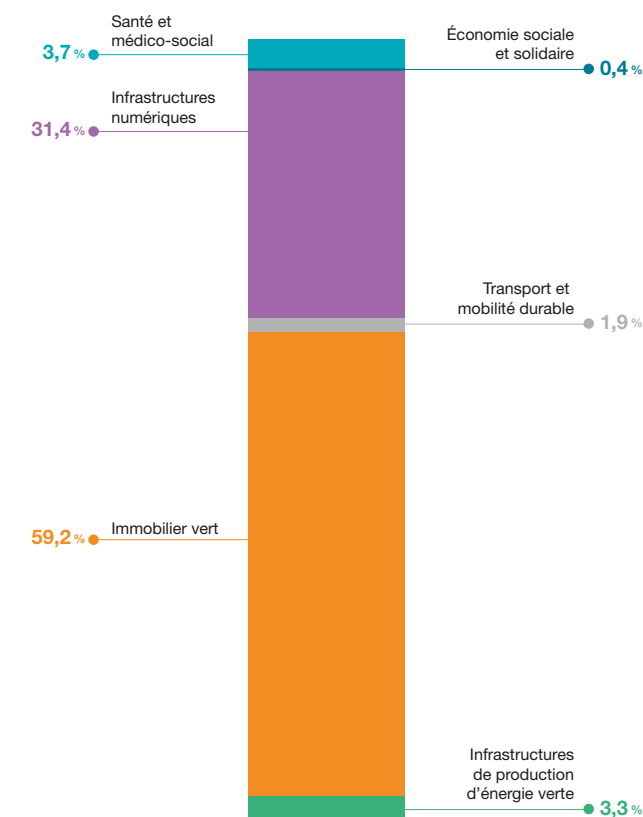


## Obligation durable de 2021 - FR0014003RL9

Catégorie d'actifs	Nombre de projets	Montants investis	Total des décaissements au 31/12/2022	Flux décaissés en 2023	Total des décaissements au 31/12/2023	À décaisser 2023	Part moyenne du capital détenu par la Caisse des Dépôts dans les projets
Immobilier vert	6	306 715	259 343	19 155	278 499	28 216	75 %
Infrastructures de production d'énergie verte	7	17 350	13 013	2 416	14 287	1 920	42 %
Transport et mobilité durable	4	9 604	6 119	3 307	9 426	178	20 %
Accès au numérique	5	162 900	137 558	10 918	148 476	14 424	33 %
Économie Sociale et Solidaire	2	2 093	2 093	0	2 093	0	6 %
Santé et médico-social	3	19 332	18 221	711	18 932	400	39 %
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>517 993</b>	<b>436 347</b>	<b>36 507</b>	<b>472 854</b>	<b>45 139</b>	<b>37 %</b>

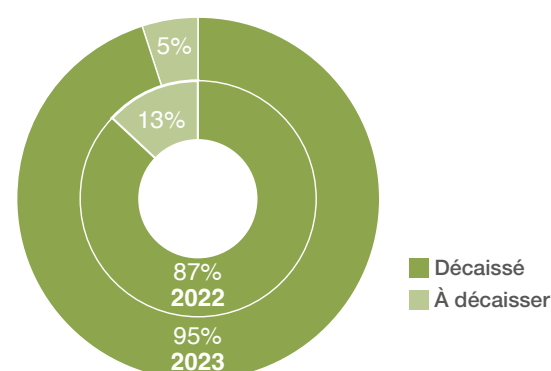
Montants au 31/12/2023 exprimés en milliers d'euros.

### Allocation totale par type d'actifs



- Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2023 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à 473 M€.
- Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation durable s'élève à plus de 517 M€, soit une sur-couverture de près de 4%, permettant ainsi de faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (perte d'éligibilité, report du projet ou décalage de versement, etc.). Un montant de 27 M€, solde non-adossé des fonds levés par l'obligation durable, a été placé en trésorerie, conformément aux règles de gestion définies au sein du document cadre (cf. « Gestion des fonds levés » p. 25 du document cadre).

### Allocation par statut de décaissement



Obligations durables - Rapport annuel 2023

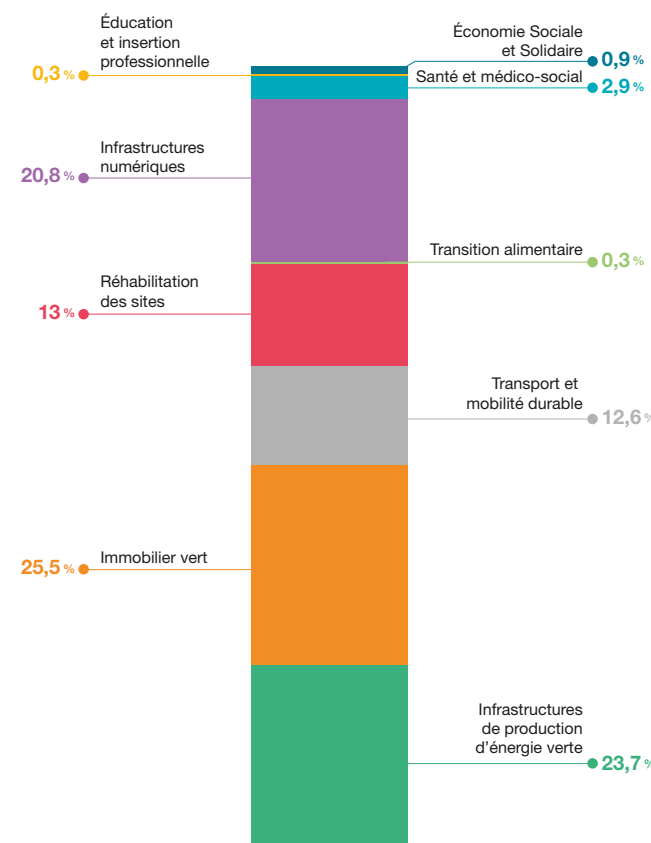
## Obligation durable de 2022 - FR001400DCH4

Catégorie d'actifs	Nombre de projets	Montants investis	Total des décaissements au 31/12/2022	Flux décaissés en 2023	Total des décaissements au 31/12/2023	À décaisser 2023	Part moyenne du capital détenu par la Caisse des Dépôts dans les projets
Immobilier vert	3	147 341	104 261	27 465	131 726	15 615	99 %
Réhabilitation de sites	1	75 000	38 766	10 095	48 861	26 139	25 %
Infrastructures de production d'énergie verte	3	136 868	33 747	1 342	33 604	101 779	46 %
Transport et mobilité durable	5	73 075	28 683	18 449	47 132	25 943	58 %
Transition alimentaire	3	1 772	1 772	0	1 772	0	33 %
Infrastructures numériques	6	120 646	110 352	0	113 474	7 173	33 %
Santé et médico-social	3	17 052	4 557	4 459	9 016	8 036	49 %
Éducation et insertion professionnelle	2	1 900	1 800	100	1 900	0	10 %
Économie Sociale et Solidaire	1	5 000	2 000	3 000	5 000	0	18 %
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>578 655</b>	<b>325 939</b>	<b>64 910</b>	<b>393 971</b>	<b>184 684</b>	<b>45 %</b>

Montants au 31/12/2023 exprimés en milliers d'euros.

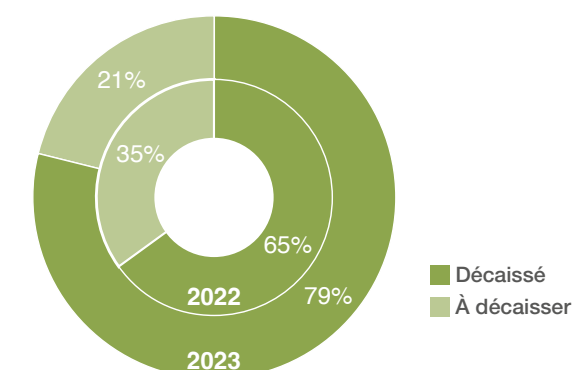
Projets éligibles sélectionnés en prenant en considération les critères d'examen techniques de la taxonomie européenne pour l'objectif d'atténuation du changement climatique

### Allocation totale par type d'actifs



- Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2023 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à 394 M€.
- Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation durable s'élève à près de 579 M€, soit une sur-couverture de près de 15%, permettant ainsi de faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (perte d'éligibilité, report du projet ou décalage de versement, etc.). Un montant de 106 M€, solde non-adossé des fonds levés par l'obligation durable, a été placé en trésorerie, conformément aux règles de gestion définies au sein du document cadre (cf. « Gestion des fonds levés » p. 25 du document cadre).

### Allocation par statut de décaissement



Obligations durables - Rapport annuel 2023



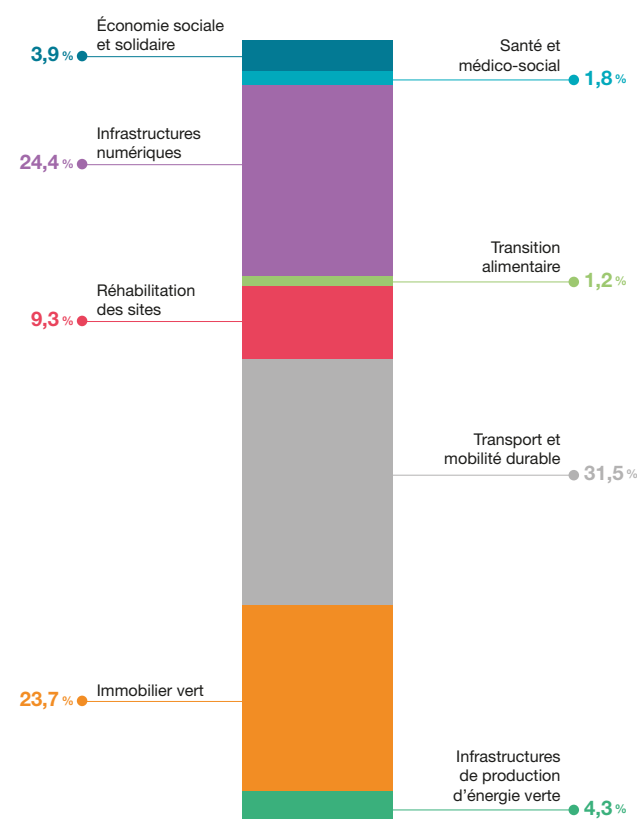
## Obligation durable de 2023-1 - FR001400I3M4

Catégorie d'actifs	Nombre de projets	Montants investis	Total des décaissements au 31/12/2022	Flux décaissés en 2023	Total des décaissements au 31/12/2023	À décaisser 2023	Part moyenne du capital détenu par la Caisse des Dépôts dans les projets
Immobilier vert	4	127 565	58 823	6 892	65 716	61 850	45 %
Réhabilitation de sites	1	50 000	220	1 780	2 000	48 000	25 %
Infrastructures de production d'énergie verte	2	23 000	7 149	2 037	9 186	13 814	44 %
Transport et mobilité durable	2	170 000	45 507	2 015	30 572	139 428	100 %
Transition alimentaire	1	6 500	2 295	679	2 973	3 527	11 %
Infrastructures numériques	3	131 431	123 617	0	123 617	7 814	17 %
Santé et médico-social	1	9 460	7 135	1 611	8 747	713	49 %
Économie Sociale et Solidaire	1	21 283	10 842	4 560	15 402	5 882	15 %
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>539 239</b>	<b>255 587</b>	<b>19 574</b>	<b>258 212</b>	<b>281 027</b>	<b>41 %</b>

Montants au 31/12/2023 exprimés en milliers d'euros.

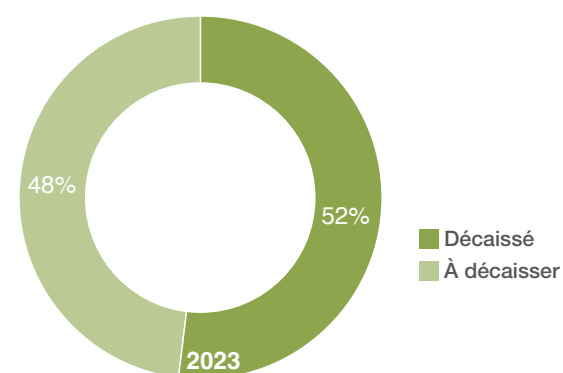
Projets éligibles sélectionnés en prenant en considération les critères d'examen techniques de la taxonomie européenne pour l'objectif d'atténuation du changement climatique

### Allocation totale par type d'actifs



- Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2023 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à 258 M€.
- Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation durable s'élève à près de 539 M€, soit une sur-couverture de près de 8%, permettant ainsi de faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (perte d'éligibilité, report du projet ou décalage de versement, etc.). Un montant de 242 M€, solde non-adossé des fonds levés par l'obligation durable, a été placé en trésorerie, conformément aux règles de gestion définies au sein du document cadre (cf. « Gestion des fonds levés » p. 25 du document cadre).

### Allocation par statut de décaissement



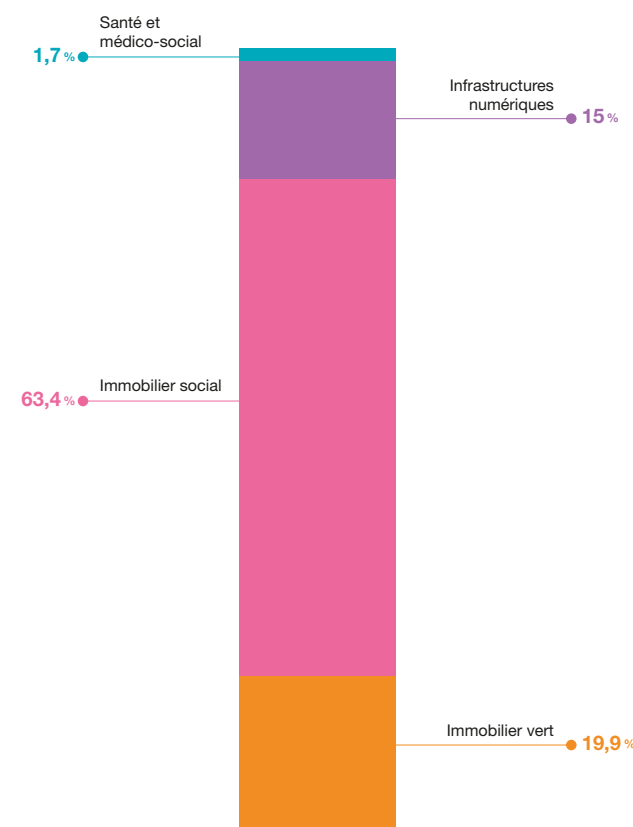
## Obligation durable de 2023-2 - FR001400LFC1

Catégorie d'actifs	Nombre de projets	Montants investis	Total des décaissements au 30/06/2023	Flux décaissés en 2023	Total des décaissements au 31/12/2023	À décaisser 2023	Part moyenne du capital détenu par la Caisse des Dépôts dans les projets
Immobilier vert	3	127 605	86 238	4 300	90 538	37 067	46 %
Infrastructures numériques	4	95 978	90 272	0	90 272	5 706	17 %
Santé et médico-social	1	11 030	6 179	1 225	7 401	3 626	49 %
Immobilier social	2	406 122	406 122	-40 785	365 336	0	100 %
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>640 735</b>	<b>588 811</b>	<b>-35 260</b>	<b>553 550</b>	<b>46 399</b>	<b>41 %</b>

Montants au 31/12/2023 exprimés en milliers d'euros.

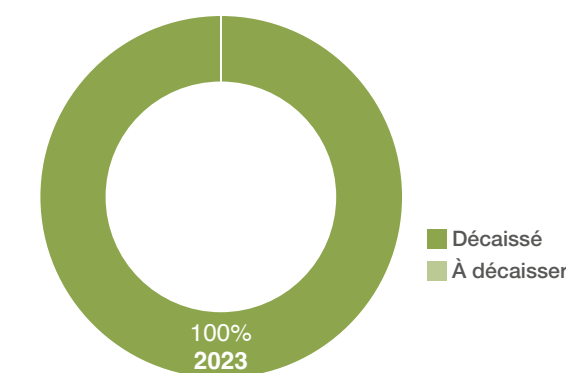
Projets éligibles sélectionnés en prenant en considération les critères d'examen techniques de la taxonomie européenne pour l'objectif d'atténuation du changement climatique

### Allocation totale par type d'actifs



- Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2023 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à 500 M€.
- Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation durable s'élève à près de 640 M€, soit une sur-couverture de près de 30%, permettant ainsi de faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (perte d'éligibilité, report du projet ou décalage de versement, etc.).

### Allocation par statut de décaissement





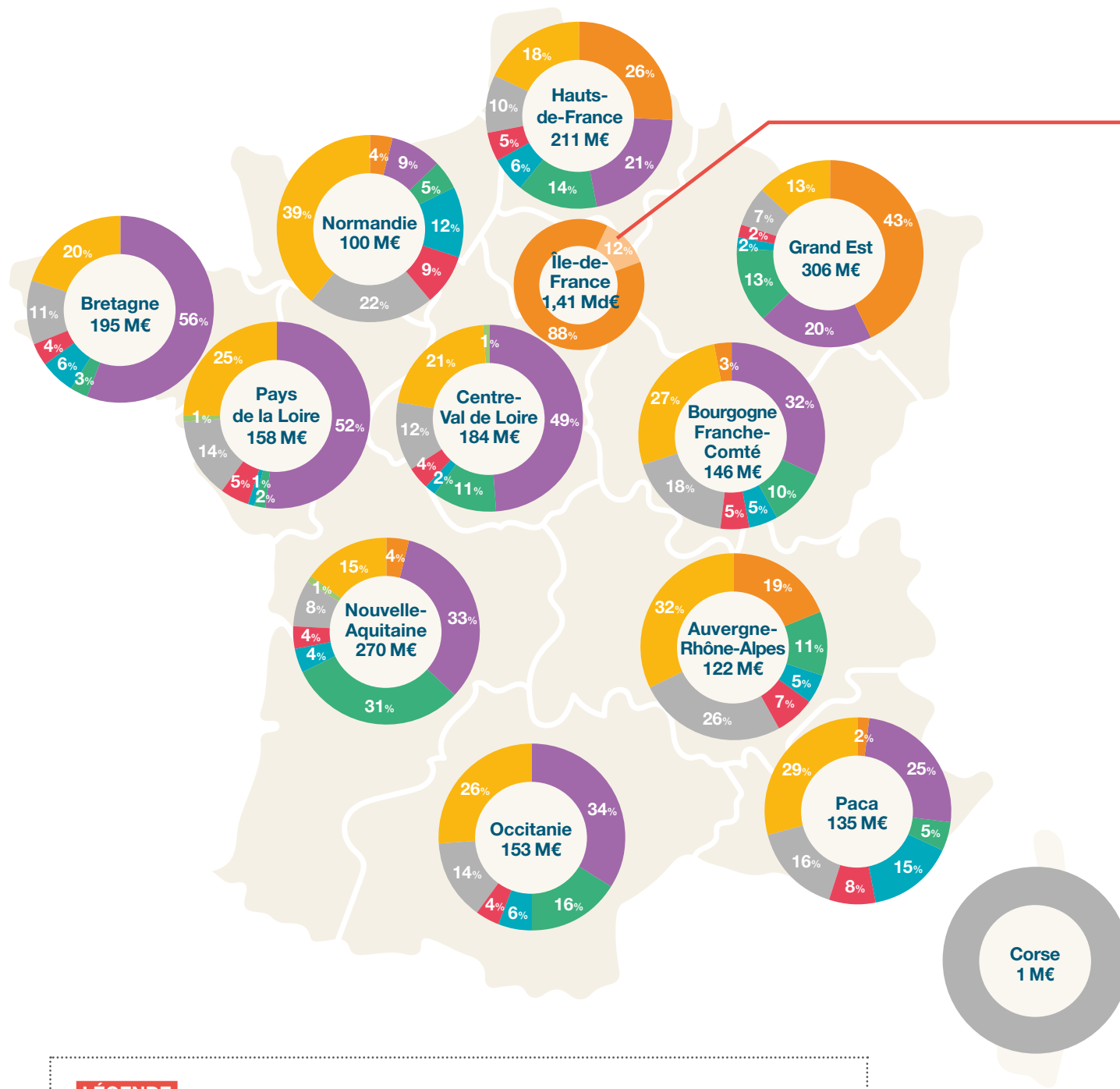


# Projets et impacts

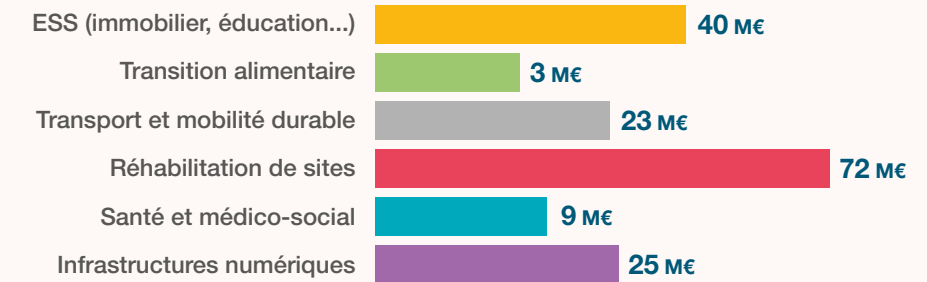
La Caisse des Dépôts propose aux investisseurs des projets diversifiés à performance environnementale et/ou sociale élevée, allant de projets de grande ampleur à forte visibilité nationale et internationale, à des projets locaux ayant un impact fort sur leurs territoires d'implantation.



# Cartographie des projets

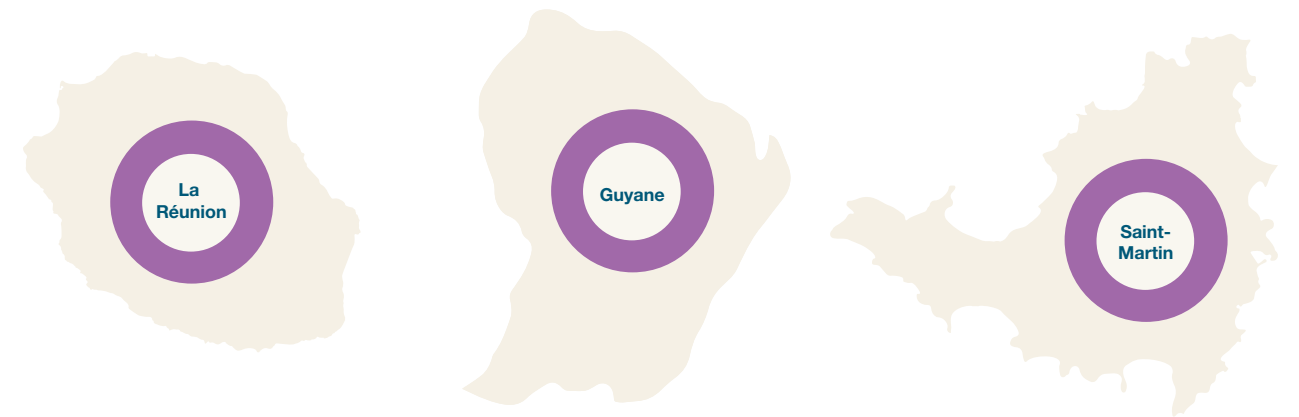


## Zoom sur l'Île-de-France (12%)



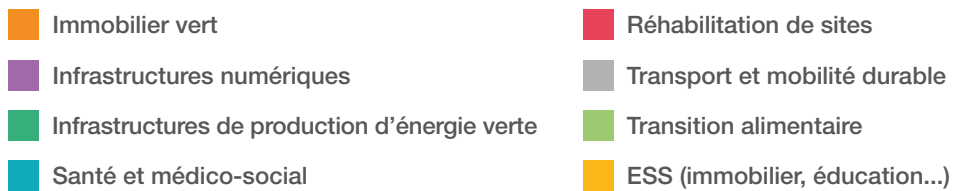
## Départements et territoires d'Outre-Mer

8,5M€ investis dans les Infrastructures numériques



Le détail des projets adossés à nos obligations pour l'ensemble des catégories d'actifs est disponible [ici](#), dans notre rapport d'impact 2023 sous format Excel. Figurent dans ce document : la liste exhaustive des projets financés, leur état d'avancement ainsi que certains de leurs objectifs de performance.

### LÉGENDE





# Infrastructures de production d'énergie verte

Produire de façon durable une énergie propre est déterminant pour la transformation vers un système énergétique entièrement décarboné, conformément à la Stratégie nationale bas-carbone française.

La Caisse des Dépôts participe à la création et à la pérennisation des infrastructures associées via le financement de la construction, l'exploitation ou l'expansion de parcs éoliens, de centrales d'énergie géothermique et de biomasse, ou encore d'installations photovoltaïques.

Au total 19 projets de production d'énergie verte à partir de sources renouvelables, ont été adossés aux obligations durables entre 2019 et 2023.

## Indicateurs d'impact des projets

Émission concernée	Stade de développement	Capacité installée (électricité et chaleur en MW)	Production d'électricité et de chaleur (MWh/an)	Émissions de GES évitées (teqCO <sub>2</sub> )	Ménages couverts (nb)	Emplois directs soutenus lors de la phase de construction (ETP/an)	Emplois directs soutenus lors de la phase d'exploitation (ETP/an)
Obligation durable de 2019	En exploitation	26	33 701	1 854	7 765	99	5
	En exploitation	63	218 270	12 005	50 293	431	27
Obligation durable de 2020	En construction	33	-	-	6	5	-
	<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>218 270</b>	<b>12 005</b>	<b>50 299</b>	<b>436</b>	<b>27</b>
Obligation durable de 2021	En exploitation	31	47 716	2 624	10 995	68	8
	En construction	25	116 090	33 672	9 971	94	-
	<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>163 806</b>	<b>36 296</b>	<b>20 965</b>	<b>161</b>	<b>8</b>
Obligation durable de 2022	En construction	34	852 959	46 913	196 582	1 293	-
	En exploitation	14	23 244	1 278	5 356	48	3
Obligation durable de mai 2023	En construction	-	-	-	19	103	-
	<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>23 244</b>	<b>1 278</b>	<b>5 375</b>	<b>150</b>	<b>3</b>
	En exploitation	<b>134</b>	<b>322 931</b>	<b>17 761</b>	<b>74 408</b>	<b>646</b>	<b>42</b>
<b>Total</b>	En construction	<b>92</b>	<b>969 049</b>	<b>80 585</b>	<b>206 578</b>	<b>1 494</b>	<b>-</b>
	<b>Total</b>	<b>226</b>	<b>1 291 980</b>	<b>98 346</b>	<b>280 986</b>	<b>2 140</b>	<b>42</b>

Données arrêtées au 31/12/2023. Pour les actifs encore en phase de construction au 31/12/2023, les données publiées correspondent à une estimation de leur production d'électricité et/ou de chaleur et de leurs impacts attendus en phase d'exploitation sur une base annuelle. Pour la méthodologie de calcul des indicateurs, se référer aux Notes méthodologiques d'août 2023 publiées sur notre site internet.

Indicateurs calculés au prorata.



- ▶ **26 GWhs** d'électricité de source renouvelable par an
- ▶ Production équivalente à la consommation de **14 400 habitants**
- ▶ **7 800 tonnes** de CO<sub>2</sub> évitées chaque année
- ▶ Financement participatif de **286 investisseurs** citoyens du territoire pour un total de **200 K€**
- ▶ Création de **10 ETP** en phase de construction et 1 en phase d'exploitation

## Focus sur le projet de parc éolien de la Croix de la Mérotte Millac (86)

Le parc éolien de la Croix de la Mérotte à Millac, composé de 4 éoliennes de puissance unitaire 3 MW, a été mis en service au troisième trimestre 2023.

La CDC a investi aux côtés de SOREGIES et Terra Energies dans la société de projet qui porte les 4 éoliennes.

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable, performante et écologique produite et consommée localement, qui sert à couvrir une partie des besoins des usagers du département de la Vienne. L'ensemble des secteurs est couvert : le résidentiel, les collectivités et les entreprises.

La CDC est par ailleurs actionnaire de SOREGIES à hauteur de 8,1 %, et de Terra Energies à hauteur de 24,3 %.

SOREGIES est une Société d'Économie Mixte qui œuvre au profit de la transition énergétique, des territoires et des citoyens. Avec ses différentes filiales, le groupe est présent dans tous les métiers de l'énergie.

Terra Energies est un fonds d'investissement qui soutient le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine.

Un autre parc éolien jouxtant le parc de la Croix de la Mérotte, a été développé et mis en service également. Il est porté par la CDC, en partenariat avec la holding JPÉE.

Le projet du parc éolien de la Croix de Mérotte contribue aux objectifs de développement durable 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 11 (villes et communautés durables) et 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).



# Immobilier vert

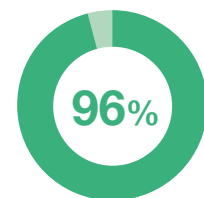
Les obligations durables permettent de financer des constructions neuves ainsi que des opérations de réhabilitation lourde de bâtiments ciblant de meilleures performances énergétiques et environnementales en visant des niveaux avancés de labellisation.

## Indicateurs d'impact des projets

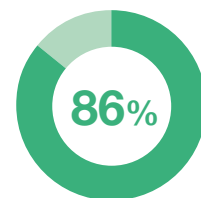
Émission concernée	Type d'opérations	Moyenne de la consommation d'énergie par m <sup>2</sup> (kWhep/m <sup>2</sup> /an)	Émissions de CO <sub>2</sub> évitées par rapport à RT2012 <sup>12</sup> (teqCO <sub>2</sub> /an)	Économies d'énergie par rapport à RT2012 (kWhep/an)	Amélioration de la performance du portefeuille (en % par rapport à la réglementation)	Emplois directs et indirects soutenus pendant les travaux (ETP)	Surface (m <sup>2</sup> )
Obligation durable de 2019	Constructions neuves	36	255	2 846 510	41 %	1 152	148 486
	Réhabilitations	60	7	5 355 275	70 %	899	62 411
	<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>262</b>	<b>8 201 785</b>	<b>54 %</b>	<b>2 051</b>	<b>210 897</b>
Obligation durable de 2020	Constructions neuves	31	100	2 382 732	42 %	1 125	95 873
	Réhabilitations	62	125	519 770	-	121	5 065
	<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>225</b>	<b>2 902 503</b>	<b>43 %</b>	<b>1 246</b>	<b>100 938</b>
Obligation durable de 2021	Constructions neuves	28	227	3 276 748	45 %	1 304	133 256
Obligation durable de 2022	Constructions neuves	35	181	1 412 930	47 %	509	45 055
Obligation durable de mai 2023	Constructions neuves	23	24	547 491	-	441	38 240
Obligation durable d'octobre 2023	Constructions neuves	36	42	454 831	-	560	25 692
<b>Total</b>		<b>33</b>	<b>960</b>	<b>16 796 288</b>	<b>49 %</b>	<b>6 111</b>	<b>554 077</b>

Données arrêtées au 31/12/2023. L'indicateur Économies d'énergie par rapport à RT2012 (kWhep/an) est calculé comme suit :  $[(\text{Consommation d'énergie théorique du bâtiment par m}^2/\text{an}) - (\text{Consommation d'énergie de référence « RT2012 »})] \times (\text{Surface})$ . Pour la méthodologie de calcul des autres indicateurs, se référer aux Notes méthodologiques d'août 2023 publiées sur notre site internet.

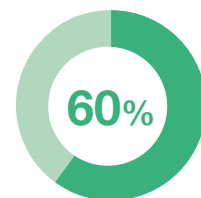
Indicateurs calculés au prorata.



du parc immobilier visant un label énergétique ou une certification environnementale



du parc immobilier visant une certification environnementale



du parc immobilier visant un label énergétique

<sup>12</sup> Les données concernant les émissions de CO<sub>2</sub> évitées par rapport à RT 2012 sont parfois indisponibles notamment pour les actifs non encore livrés. C'est le cas pour les projets suivants :  
 - Dijon Hôtel Naos, PB10, Strasbourg HautePierre, Sophia Antipolis Arteparc et La Duchère à Lyon, représentant 37,1 % des montants investis pour l'obligation 2019 dans la catégorie immobilier vert.  
 - HLU de Lyon représentant 1,3 % des montants investis pour l'obligation 2020 dans la catégorie immobilier vert.  
 - Wonder Building Bagnolet, Îlot D du village Olympique et Paralympique « Les Quinconces » à Saint-Ouen-sur-Seine, représentant 16 % des montants investis pour l'obligation 2021 dans la catégorie immobilier vert. L'ensemble des données est indisponible par ailleurs pour Wonder Building.  
 - St Ouen N9 représentant 69,5 % des montants investis pour l'obligation 2022 dans la catégorie immobilier vert.  
 - Saint Mandé, Rosiers et 107 Faubourg, représentant 69,6 % des montants investis pour l'obligation mai 2023 dans la catégorie immobilier vert.  
 - Courbevoie représentant 58,6 % des montants investis pour l'obligation octobre 2023 dans la catégorie immobilier vert.



Un gain par rapport à la consommation d'énergie primaire maximale de près de **50 %** d'après l'étude thermique

## Focus sur le projet Ynsect Poulainville (80)

YNSECT est une société qui innove dans le domaine des alternatives alimentaires pour un monde plus sain, plus sûr et plus respectueux de la planète. La société YNSECT a développé un procédé industriel d'élevage et de transformation d'insectes (vers de farine) en composants bioactifs utiles dans les secteurs de la chimie verte ou de l'industrie agroalimentaire (protéines et huiles de destination de l'alimentation animale ainsi qu'un sous-produit valorisable sous forme d'engrais organique). Ce procédé utilise pour nourrir les insectes, les co-produits de l'industrie céréalière. YNSECT est aujourd'hui l'un des leaders mondiaux de la production d'ingrédients à base d'insectes pour l'alimentation des animaux, des hommes et des plantes.

Un POC (Proof of Concept) industriel a été développé à Dole sur 3 500 m<sup>2</sup>, devenant ainsi la plus importante ferme au monde d'élevage d'insectes.

YNSECT veut maintenant déployer ses procédés à l'échelle industrielle et souhaite pour cela construire une première usine durable, flexible et évolutive en France. Le terrain sélectionné pour ce projet est situé dans la région Hauts-de-France, à Poulainville. Cette usine est divisée en une vingtaine de bâtiments, comprenant des cellules de reproduction, de croissance et de transformation et un espace logistique.

### Certification et labels environnementaux

- Certification BREEAM Very Good
- Bâtiment piloté via une GTB « Gestion Technique du Bâtiment », véritable centre de contrôle énergétique du bâtiment



# Dépollution et réhabilitation de sites

La Caisse des Dépôts finance, à travers des fonds dédiés, la réhabilitation de sites pollués – majoritairement d’anciens sites industriels en milieu urbain – en vue de leur réaménagement. Ces opérations sont réalisées à travers des Fonds professionnels de capital d’investissement (FPCI).

Ces fonds procèdent à l’acquisition de sites urbains pollués présentant un fort potentiel de redéveloppement, en vue de leur désamiantage, démolition et dépollution. Ils réhabilitent ensuite ces friches et peuvent également participer à la réalisation de projets immobiliers à usage d’habitation ou d’activités diverses sur ces terrains.

Au-delà des enjeux de santé publique, ces opérations comportent également une dimension environnementale importante, réduisant les surfaces polluées, souvent d’origine industrielle, et évitant l’étalement urbain.

## Indicateurs d’impact des projets

Émission concernée	Type d’opérations	Sites à dépolluer (nb)	Surface de terrain à dépolluer (ha)	Nature de destination des surfaces constructibles après dépollution (%)		Emplois directs et indirects soutenus (ETP)	Émissions de CO <sub>2</sub> évitées (teqCO <sub>2</sub> /an)
				Habitation	Activités		
Obligation durable de 2019	Sites acquis	33	206	65 %	35 %	3 103	8 441
	Sites en cours de négociation	3	6	39 %	61 %	463	232
	Sites cédés après dépollution <sup>13</sup>	5	3	100 %	-	129	140
	<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>215</b>	<b>52 %</b>	<b>48 %</b>	<b>3 695</b>	<b>8 813</b>
Obligation durable de 2022	Sites acquis	12	45	68 %	32 %	3 226	2 894
	<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>45</b>	<b>68 %</b>	<b>32 %</b>	<b>3 226</b>	<b>2 894</b>
Obligation durable de mai 2023	Sites acquis	1	5	-	-	-	321
	Sites en cours de négociation	1	4	-	-	-	257
	<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>578</b>
<b>Total</b>		<b>55</b>	<b>269</b>	<b>65 %</b>	<b>35 %</b>	<b>6 921</b>	<b>12 285</b>

Données arrêtées au 31/12/2023. L’indicateur Émissions de CO<sub>2</sub> évitées (teqCO<sub>2</sub>) est calculé comme suit : Émissions liées à l’étalement urbain et l’artificialisation des sols qui ont pu être évitées grâce au fait de réhabiliter des surfaces brownfields. Un facteur moyen d’émission est calculé par hectare, soit 257 teqCO<sub>2</sub>.ha-1. Pour la méthodologie de calcul des autres indicateurs, se référer aux Notes méthodologiques d’août 2023 publiées sur notre site internet.

Indicateurs calculés au prorata.

**11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**

**3 133 unités de logements**  
Développées grâce aux sites dépollués depuis 2019

**15 VIE TERRESTRE**

**55 sites**  
dépollués puis réhabilités depuis 2019, couvrant **269 hectares** au total

<sup>13</sup> Lors de la cession des actifs, les impacts ne sont plus mesurés ni intégrés aux rapports, à l’exception des sites dépollués dont le suivi continue d’être assuré par les sociétés de gestion des quatre fonds d’investissement dédiés à la dépollution et la réhabilitation de sites, jusqu’à la sortie d’actifs de leurs portefeuilles.



- ▶ Dépollution de **25 000 m<sup>2</sup>** de bâtiments amiantés
- ▶ Réhabilitation de 10 bâtiments historiques emblématiques pour une surface de **10 000 m<sup>2</sup>**
- ▶ Construction de bâtiments pour **65 000 m<sup>2</sup>**
- ▶ **50** entreprises accueillies (locaux de **100 à 25 000 m<sup>2</sup>**)
- ▶ Création de **1 000** emplois dont deux tiers issus de transferts d’activités et un tiers en créations nettes
- ▶ Biodiversité et environnement : **90 000 m<sup>2</sup>** d’espaces verts créés (soit 16 000 m<sup>2</sup> de plus que demandé), plantation de **5 km** de haies et de **725 arbres** (soit 575 de plus que demandé) et création de **4 200 m<sup>2</sup>** de noues sur la zone de biodiversité sanctifiée, pour la faune.

## Focus sur le projet EPSAN du fonds Brownfields III Bas-Rhin (67)

En appui de son axe d’intervention dédié à la dépollution de friches sur l’ensemble des territoires, la CDC a investi en 2018 dans le fonds Brownfields 3 à hauteur de 40 M€. Ce fonds est un fonds d’infrastructures dédié à la réhabilitation et au réaménagement de sites pollués, avec un volet prioritaire de protection de l’environnement.

Interlocuteur central des collectivités, des futurs utilisateurs, des riverains et de toutes les parties prenantes à la reconversion, Brownfields est constitué d’une équipe de spécialistes de l’immobilier et de l’environnement dont les solutions accélèrent la reconversion des sites.

La reconversion de la friche hospitalière de l’EPSAN à Hoerd (67) est représentative du savoir-faire de Brownfields dans l’aménagement de parc d’activités.

Le projet est porté par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn. L’ensemble de l’opération représente une surface de 35 hectares avec plusieurs défis pour l’aménageur, dont la conservation de bâtiments historiques datant pour certains du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que la préservation et le développement de la biodiversité.

L’Ecoparc créé de la Basse-Zorn est au cœur du plus grand pôle d’activité économique du Grand Est et à proximité immédiate des autoroutes A4 et A35.

Les travaux de déconstruction ont été menés de façon sélective pour permettre le ciblage des bâtiments à conserver et la reconstruction de programmes immobiliers diversifiés.

Brownfields a dépassé les exigences de son arrêté préfectoral en matière de biodiversité, avec la création de nouveaux corridors écologiques sur l’ensemble du site, une attention particulière portée sur les zones d’infiltration des eaux et le rechargement des nappes phréatiques, de nombreux aménagements mis en place pour la faune.

Une zone de 4 hectares a été sanctuarisée, avec la plantation d’une prairie mellifère et d’un verger à la place de champs de maïs.



# Transition alimentaire

Les obligations durables de la Caisse des Dépôts permettent de financer des projets visant à développer des chaînes de production et d'approvisionnement durables. Œuvrant pour la transition alimentaire, les fonds levés sont destinés à financer, entre autres, des projets de préservation, transmission et transition du foncier agricole, des filières locales de qualité, des unités de transformation de proximité (légumeries, conserveries, etc.), des plateformes de distribution et de stockage, ou des modes de production alimentaire résilients et innovants (permaculture, agroforesterie, aquaponie...).

## Indicateurs d'impact des projets

### > Agriculture biologique

Indicateurs	Surface cultivée en agriculture biologique (ha)	Producteurs soutenus ou installés (nb)	Fermes acquises ou confortées (nb)	Évènements organisés (nb)	Acteurs publics sensibilisés (nb)	Porteurs de projets d'installation accueillis (nb)	Bénévoles actifs (nb)	Adhérents aux associations (nb)
<b>Obligation durable de 2022</b>	9 868	366	587	331	674	1 264	1 479	10 678

Données arrêtées au 31/12/2023. Les indicateurs d'impact des projets d'agriculture biologique ne sont pas proratisés car ce sont des prêts, il n'y a donc pas de participation au capital. Pour la méthodologie de calcul des indicateurs, se référer aux Notes méthodologiques d'août 2023 publiées sur notre site internet.

### > Économie circulaire

Indicateurs	Nombre d'ETP au total (nombre d'emplois directs soutenus)	Nombre de personnes en insertion	Nombre de personnes formées	Nombres de sorties vers l'emploi durable	Nombre de sorties total	Tonnes de CO2 équiv. évitées
<b>Obligation durable de mai 2023</b>	14	2	4	-	1	210

Données arrêtées au 31/12/2023. Les données ne sont pas disponibles pour le projet Fraiche Cancan. Pour la méthodologie de calcul des indicateurs, se référer aux Notes méthodologiques d'août 2023 publiées sur notre site internet.

Indicateurs calculés au prorata.



- ▶ **125 salariés** à fin 2023
- ▶ **21 salariés** en insertion et **30 personnes** formées aux métiers de l'économie circulaire
- ▶ **17 000 tonnes** de biodéchets valorisées pour la production d'énergie renouvelable
- ▶ **1 911 tonnes** de CO2 équivalents évitées

## Focus sur le projet Moulinot France

Moulinot est une société créée en 2013 qui est spécialisée dans le tri et la collecte de déchets alimentaires. Cette société traite et transforme les biodéchets en énergie verte et en fertilisant (digestat azoté) en partenariat avec des agriculteurs méthaniseurs. Moulinot offre une solution aux collectivités et acteurs privés, en lien avec les obligations réglementaires entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

À ce stade, Moulinot dispose de 3 plateformes logistiques et de traitement des biodéchets en Île-de-France (93 et 77) et Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux). Une 4<sup>e</sup> plateforme est en cours d'élaboration et sera déployée courant 2024. L'objectif est un déploiement national sur 6 sites pour constituer des filières locales de collecte et valorisation des biodéchets.

En outre, par son agrément ESUS obtenu en 2016, Moulinot a pour mission de redonner une seconde vie aux biodéchets, mais aussi de redonner sourire et confiance aux personnes en situation de fragilité et de difficulté qui ont le droit à l'insertion professionnelle. Depuis 2019, Moulinot possède également l'agrément « entreprise d'insertion » délivré par la DRIEETS. Ainsi, Moulinot met en place des actions pour participer à la création d'une société plus inclusive, plus soucieuse de son environnement.

Le projet Moulinot contribue aux objectifs de développement durable 8 (travail décent et croissance économique), 10 (inégalités réduites) et 12 (consommation et production responsables).



# Infrastructures et services de mobilité durable

En finançant le développement des véhicules verts ou en soutenant la filière hydrogène, la Caisse des Dépôts se mobilise pour déployer des solutions de mobilité douce accessibles à tous et accompagner la nécessaire transformation écologique des infrastructures de transport dans les territoires.

## Indicateurs d'impact des projets

Émission concernée	Typologie	Émissions de GES évitées (teqCO <sub>2</sub> /an)	Usagers (nb)	Points d'avitaillement alternatifs (nb)	Emplois directs soutenus en phase d'exploitation (ETP/an)	Emplois directs soutenus en phase de construction (ETP/an)
Obligation durable de 2020	Services de mobilité durable	5 435	18 091	-	5	7
	Infrastructures de mobilité durable	298	-	2	1	9
	<b>Total</b>	<b>5 732</b>	<b>18 091</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>16</b>
Obligation durable de 2021	Services de mobilité durable	23 913	105 650	807	11	5
	Infrastructures de mobilité durable	2 720	-	450	4	1
	<b>Total</b>	<b>26 633</b>	<b>105 650</b>	<b>1 257</b>	<b>15</b>	<b>5</b>
Obligation durable de 2022	Services de mobilité durable	2 660	1 022	-	13	7
	Infrastructures de mobilité durable	2 949	-	152	5	23
	<b>Total</b>	<b>5 609</b>	<b>1 022</b>	<b>152</b>	<b>17</b>	<b>30</b>
Obligation durable de mai 2023	Services de mobilité durable	382 700*	255 555 556*	-	-	-
	Infrastructures de mobilité durable	7 846	-	712	9	6
	<b>Total</b>	<b>390 546</b>	<b>255 555 556</b>	<b>712</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
<b>Total</b>		<b>428 521</b>	<b>255 680 319</b>	<b>2 123</b>	<b>47</b>	<b>57</b>

Données arrêtées au 31/12/2023. Pour la méthodologie de calcul des indicateurs, se référer aux Notes méthodologiques d'août 2023 publiées sur notre site internet.

\*382 700 de tonnes de CO<sub>2</sub> évitées et 255 millions d'usagers sont imputées uniquement à la plateforme Bus propres en 2023.

Indicateurs calculés au prorata.



Plus de **13 312 MWh** d'électricité produits par l'entreprise **See You Sun** en 2023, grâce au déploiement d'ombrières photovoltaïques destinées à alimenter des bornes de recharge pour véhicules électriques.



Plus de **255 millions d'usagers** et près de **382 700 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées** en 2023 grâce au déploiement de la plateforme **Bus propres** adossée à l'obligation émise en mai 2023.



Production de **13 312 MWh** d'énergie verte en 2023

Développement et construction de plus de **800 centrales**

**2 000 nouvelles centrales** au stade de permis de construire soit **200 000 places** de stationnement

## Focus sur le projet See You Sun France

See You Sun (SYS) est un développeur spécialisé dans la production d'énergie renouvelable, en particulier les ombrières de parkings et les toitures photovoltaïques, ainsi que les solutions de recharge électrique. SYS associe la production d'énergie décarbonée aux services de mobilité durable, tels que les bornes IRVE (infrastructures de recharge de véhicules électriques) et les stations pour mobilités douces.

Les projets sont principalement développés sur du foncier de collectivités territoriales dans le cadre de partenariats avec des sociétés d'économie mixte. Ceux-ci permettent à SYS de sécuriser de nombreux emplacements, souvent sur des terrains déjà artificialisés, pour l'installation d'IRVE, une étape cruciale pour leur déploiement.

SYS dispose de droits de 30 ans sur ces sites, offrant aussi la possibilité de créer des « hubs » de mobilité décarbonée en y associant d'autres services liés aux mobilités durables.

Concrètement, depuis sa création en 2017, See You Sun a développé et construit plus de 800 centrales. Plus de 2000 nouvelles centrales solaires sont au stade de Permis de Construire, soit 200 000 places de stationnement EV Ready et 2 500 000 m<sup>2</sup> couverts. La Banque des Territoires, entrée au capital de SYS en 2021, a renforcé son soutien en 2024 pour accompagner cette croissance, répondant aux enjeux réglementaires de solarisation et d'équipement des parkings en IRVE.



# Infrastructures numériques

## Accès au numérique et Centres de données éco-efficients

La Caisse des Dépôts favorise l'accès aux services de base comme le numérique, particulièrement dans des territoires ruraux délaissés par les opérateurs privés, en finançant des projets de réseaux de fibre optique, participant ainsi à la réduction de la fracture numérique. Le recours à des dispositions d'insertion sur les projets permet en outre d'avoir un impact positif sur l'emploi et la cohésion sociale. Par le financement de centres de données éco-efficients, elle contribue également à la maîtrise de l'empreinte carbone du numérique, au soutien de l'emploi ainsi qu'au dynamisme des territoires concernés.

## Indicateurs d'impact des projets

### > Accès au numérique

Émission concernée	Taux de couverture de la zone d'initiative publique (%)	Taux de lignes raccordées (%)	Emplois directs soutenus en phase d'installation (ETP)	Bénéficiaires des parcours de formation créés (en cumulé)	Heures de formation (en cumulé)
Obligation durable de 2019	97 %	59 %	214	107	45 931
Obligation durable de 2020	102 %	58 %	89	18	1 809
Obligation durable de 2021	88 %	44 %	229	25	11 443
Obligation durable de 2022	89 %	48 %	196	-	72
Obligation durable de mai 2023	45 %	39 %	119	-	-
Obligation durable d'octobre 2023	94 %	42 %	109	-	-
<b>Total</b>	<b>84 %</b>	<b>49 %</b>	<b>956</b>	<b>150</b>	<b>59 255</b>

Données arrêtées au 31/12/2023. Pour la méthodologie de calcul des indicateurs, se référer aux Notes méthodologiques d'août 2023 publiées sur notre site internet. Les nombre de bénéficiaires et nombre d'heures de formation sont absents pour les projets dont la phase de construction a débuté récemment.

Indicateurs calculés au prorata.

### > Centres de données éco-efficients

Émission concernée : obligation durable de 2020	Consommation électrique globale des datacenters (kWh/an)	Consommation électrique en puissance Haute Qualité des équipements IT (kWh/an)	Ratio d'usage IT de puissance installée (%)	Power Usage Effectiveness cible	Écart du PUE cible par rapport au PUE moyen français (%)
Egée Data Center Holding Site de Thésée à Aubergenville (78)	2 962 731	1 640 107	20%	1,2	-24 %
Egée Data Center Holding Site de Voisin le Bretonneux (78)	10 914 052	5 300 023	50%	1,2	-24 %
Sostradata dans la Creuse (23)	219 200	88 963	16%	1,1	-30 %
Data 17 à Saint-Jean-d'Angély (17)	67 128	26 366	11%	1,1	-30 %

Données arrêtées au 31/12/2023. L'indicateur Écart par rapport au PUE moyen français est calculé comme suit : (PUE de l'actif - PUE moyen français) ÷ (PUE moyen français). Le PUE moyen français est de 1,8. Pour la méthodologie de calcul des autres indicateurs, se référer aux Notes méthodologiques d'août 2023 publiées sur notre site internet.



Après 3 ans d'activité :

20 000 prises IPE produites à fin juin 2024 en ligne avec les objectifs

6 460 heures d'insertion sociale - soit 129 % de la cible

225 heures de formation soit 28 % de la cible

## Focus sur le projet Très Haut Débit Guyane (973)

La Guyane, département et région d'outre mer, est la 2<sup>e</sup> région de France en superficie (84 000 km<sup>2</sup>) et la moins densément peuplée (300 000 habitants). 80% de la population se concentre sur les 15 communes du littoral. La Guyane est par ailleurs sujette à une forte immigration clandestine non recensée qui vit dans des zones et logements informels. 97% du département est couvert de forêt primaire et reste accessible uniquement par voie aérienne ou fluviale.

Pour rompre la fracture numérique et doter l'ensemble de la population du très haut débit, la Collectivité Territoriale de Guyane a lancé deux Délégations de Service Public : l'une pour couvrir la partie arrière du territoire via une solution satellite, l'autre pour concevoir, construire, exploiter et maintenir une architecture de type FTTH sur douze des quinze communes du littoral et un lien de collecte entre ces communes sur 480 km.

Cette DSP Concessive, d'une durée de 25 ans est portée par Yana Fibre filiale d'Orange Concessions depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le périmètre géographique concerné couvre 42 900 logements légaux (contre 37 000 estimés au moment de l'appel d'offre) et 23 000 logements informels, exclus du déploiement.

Une vingtaine d'Opérations d'Intérêt National est en cours afin de reloger les foyers vivant dans des logements informels : 9 000 foyers d'ici 2030 et 10 000 logements supplémentaires entre 2031 et 2035. Le très fort dynamisme démographique associé à ces opérations conduit à projeter un doublement du parc d'ici 2035.

Afin de limiter les déplacements dans une démarche RSE, le déploiement du RIP est organisé en deux secteurs : Est et Ouest. Les entreprises sous-traitantes, les moyens humains de conception et de vérification de Yana Fibre ont été délocalisés dans ces secteurs. Le déploiement a été adapté pour réduire l'empreinte carbone en autorisant une production des zones proches des premiers lots. Dans une volonté de mutualisation maximale, la réutilisation d'infrastructures existantes d'Orange, de réseaux tiers comme ceux de SPLANG et du CNES est prioritaire dans la conception du réseau. Néanmoins, l'étendue du territoire implique la création de près de 800 km de Génie Civil tant pour le FTTH que pour la collecte. La collaboration étroite mise en place avec la pépinière du Régiment de Service Militaire Adapté (RSMA) et celle du Groupement Employeurs Insertion Qualification BTP Guyane (GEIQ) permet aux entreprises partenaires du projet de dépasser les engagements d'insertion sociale prévus dans le cadre de la DSP.



# Éducation et insertion professionnelle

En choisissant d'investir dans des réseaux de formation sans but lucratif via ses obligations durables émises en 2019 et 2022, la Caisse des Dépôts agit pour l'insertion des personnes sans formation ou expérience professionnelle, et/ou éloignées de l'emploi dans toute la France.

## Indicateurs d'impact des projets

Émission concernée	Typologie	Personnes formées/ accompagnées (nb/an)	Emplois directs soutenus (ETP/an)	Emplois directs en insertion soutenus (ETP/an)	Heures de formation des bénéficiaires (h/an)	Taux de sorties positives (%)	Taux de sorties positives pour l'emploi (%)	Taux de sorties pour formation (%)
Obligation durable de 2019 <sup>14</sup>	Organisme de formation	457	28	5	284 168	18 %	12 %	5 %
Obligation durable de 2022 <sup>15</sup>	Plateforme de formation	239	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>696</b>	<b>28</b>	<b>5</b>	<b>284 168</b>	-	-	-

Données arrêtées au 31/12/2023. Pour la méthodologie de calcul des indicateurs, se référer aux Notes méthodologiques d'août 2023 publiées sur notre site internet.

Indicateurs calculés au prorata.



2 745 professeurs utilisateurs de la plateforme par mois sur l'année 2023

2 225 établissements utilisateurs de la plateforme par mois sur l'année 2023

369 établissements utilisateurs de la plateforme par mois sur l'année 2023

## Focus sur le projet Maskott France

La société Maskott est ancrée dans l'écosystème EdTech depuis sa création en 2004 par Pascal Bringer, enseignant agrégé en sciences, qui s'est fixé pour objectif depuis le début de sa carrière d'enrichir et d'améliorer l'expérience de ses élèves avec des contenus pédagogiques novateurs. Maskott a pour mission d'améliorer les apprentissages au travers de la personnalisation des parcours de formation. Depuis les premiers outils numériques conçus au Puy-en-Velay (Haute-Loire) dès les années 2000, la société Maskott est fortement montée en puissance. Après plusieurs années de R&D, elle lance en 2016 une plateforme d'apprentissage qui combine une solution d'apprentissage (« Learning Management System » : LMS) couplée à un outil de création et de gestion de contenus pédagogiques (« Content Management System » : CMS) à destination des enseignants du premier et du second degré : Tactileo.

La plateforme Tactileo, permet à l'enseignant ou au formateur, de construire un cours à partir de contenus « sur étagère » (catalogue propre ou via des éditeurs tiers) ou de créer son propre parcours pédagogique sur mesure, en incluant différents types d'exercices « augmentés » grâce à l'interactivité apportée par le numérique. L'apprenant peut ensuite apprendre, réviser, effectuer des exercices et réaliser des tests de positionnement. Tactileo peut être utilisée en présentiel ou en distanciel, les parcours tendant à s'orienter de plus en plus vers une combinaison des deux (« blended learning »). De plus, Tactileo intègre des contenus et des solutions numériques d'éditeurs tiers, afin de proposer un catalogue toujours plus complet aux utilisateurs et de faciliter l'accès au marché pour les acteurs innovants, par exemple au travers de réponses communes à des appels d'offres et appels à projets. Au-delà de son utilisation sur le segment scolaire, les organismes de formation se sont emparés eux aussi de la plateforme Tactileo dans la version Tactileo Pro, éditée par Maskott.

<sup>14</sup> Le projet Simplon.co a été retiré des calculs de taux de sorties positives en l'absence de données.

<sup>15</sup> Le projet Maskott adossé à l'obligation 2022 a été retiré des calculs de taux de sorties positives en l'absence de données. Aucune donnée n'a pu être collectée pour le projet Myfuture adossé à l'obligation 2022. Le taux de couverture concernant les projets adossés à l'obligation 2022 est donc de 8 %.



# Immobilier social

Solifap, fonds d'investissement solidaire labellisé par Finansol, a été créé en 2014 dans l'objectif d'apporter les investissements nécessaires aux acteurs associatifs qui œuvrent à la lutte contre le mal-logement et à l'accroissement de l'offre de logements pour les personnes les plus défavorisées. En soutenant Solifap, la Caisse des Dépôts participe ainsi à la création ou au maintien de logements très sociaux sur le territoire. Des dispositifs de prêts finançant la construction et la réhabilitation des logements sociaux ont également été adossés à l'obligation durable émise en octobre 2023.

## Indicateurs d'impact des projets

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs d'impacts des projets portés par Solifap, en fonction de l'année d'acquisition des logements sociaux. Alors que les autres indicateurs révèlent des impacts annuels, l'indicateur présentant le nombre d'emplois directs soutenus pendant la phase de rénovation, révèle des impacts cumulés. Les projets sont adossés à l'obligation durable de 2019.

Année d'acquisition	Bénéficiaires (nb/an)	Économies sur la facture énergétique après rénovations (€/an)	Emplois directs soutenus (ETP/an)	Emplois directs soutenus pendant la phase de rénovation (ETP)
Acquisition 2018	5	3 271	7	2
Acquisition 2019	13	7 836	55	5
Acquisition 2020	5	4 359	27	3
Acquisition 2021	13	6 592	159	3
Acquisition 2022	7	9 782	21	9
Acquisition 2023	10	12 916	283	10
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>44 756</b>	<b>552</b>	<b>31</b>

Données arrêtées au 31/12/2023. Pour la méthodologie de calcul des indicateurs, se référer aux Notes méthodologiques d'août 2023 publiées sur notre site internet.

Indicateurs calculés au prorata.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs des projets financés par les dispositifs de prêts adossés à l'obligation durable émise en octobre 2023.

Émission concernée	Dispositif	Émissions de GES évitées (teqCO2/an)	Gain énergétique (kWh/an)	Emplois directs soutenus (ETP/an)	Nombre de logements rénovés ou construits
Obligation durable d'octobre 2023	PAM	6 747	38 244 438	4 314	3 908
Obligation durable d'octobre 2023	Booster	-	-	3 799	1 375
<b>Total</b>		<b>6 747</b>	<b>38 244 438</b>	<b>8 133</b>	<b>5 283</b>

Données arrêtées au 31/12/2023. Les émissions de GES évitées et Gains énergétiques sont des données faisant l'objet d'audit externe et reportées par le bailleur. Pour la méthodologie de calcul des autres indicateurs, se référer aux Notes méthodologiques d'août 2023 publiées sur notre site internet.

Indicateurs calculés au prorata.



Réhabilitation d'un immeuble de près de **200 logements** répartis sur 16 étages

Gains énergétiques estimés à **118 kWh/m²/an** soit **69 % de gains**

**14 M€** de travaux dont **12 M€ financés** par la CDC

## Focus sur le projet Le Meissonnier La Rochelle (17)

L'un des plus hauts bâtiments de la Rochelle a bénéficié d'une importante réhabilitation entre 2022 et 2024 afin notamment d'améliorer substantiellement l'isolation thermique. Géré par l'OPH (Office public de l'habitat) de la Rochelle, ce bâtiment d'habitation situé dans le quartier populaire du Mireuil et construit en 1965, était initialement composé de 194 logements répartis sur 16 étages. Les travaux ont permis de créer 8 logements supplémentaires en transformant des T4 en T1 ou T2, s'adaptant ainsi aux besoins actuels.

La plus importante partie du chantier a consisté à intervenir sur la façade (désamiantage, rénovation du béton, isolation thermique). L'ensemble des menuiseries extérieures a été remplacé pour une meilleure isolation.

Les travaux ont également été l'occasion de travailler sur l'esthétique avec un habillage en inox brillant rendant le haut du bâtiment moins visible grâce à un « effet miroir ».

À l'échelle des logements, les pièces humides (cuisine, salle de bains, toilettes) ont été rénovés avec notamment la mise en place d'une ventilation par VMC. Les parties communes ont également été réhabilités (réfection des réseaux de chauffage, diverses isolations, remplacement des ascenseurs, remplacement des portes...).

Il est à noter que les locataires ont pu rester dans leur logement durant les travaux. Face aux nuisances du chantier (bruit, arrêt des ascenseurs...) l'OPH et les entreprises intervenant sur le chantier ont mis en place des mesures pour associer et accompagner les locataires.



# Économie sociale et solidaire

Représentant près de 10 % du PIB français, l'Économie sociale et solidaire (ESS) concilie efficacité économique et impact sociétal. Les émissions d'obligations durables permettent de participer au financement de projets très différents via des services d'insertion sociale et le fonds NovESS. Ce dernier accompagne le changement d'échelle des entreprises de l'Économie sociale et solidaire à objectifs sociaux mais aussi environnementaux. L'insertion sociale au sein des zones rurales et auprès du public souffrant le plus des exclusions est l'enjeu majeur des services d'insertion sociale.

## Indicateurs d'impact des projets

Émission concernée	Entreprises de l'ESS soutenues (nb)	Bénéficiaires (nb/an)	Emplois directs soutenus (ETP/an)
Obligation durable de 2019	36	352 605	2 506
Obligation durable de 2021	1	191	84
Obligation durable de 2022	16	19	13
Obligation durable de mai 2023	16	8 539	206
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>361 354</b>	<b>2 809</b>

Données arrêtées au 31/12/2023. Pour la méthodologie de calcul des indicateurs, se référer aux Notes méthodologiques d'août 2023 publiées sur notre site internet.

Indicateurs calculés au prorata.



Plus de **6 800 tCO<sub>2</sub>eq** d'émissions évitées à travers le financement du fournisseur d'électricité d'origine renouvelable Enercoop adossé à l'obligation durable 2019 et du fonds France Impact Investissement adossé à l'obligation durable de mai 2023.



Sur les près de **1 100 bénéficiaires** des formations du Groupe ID'EES adossé à l'obligation durable 2021, **88 % de sorties positives**.



**179 737 utilisateurs** ont effectué une remise à niveau en orthographe depuis 2023 et **487 168** depuis le début de l'investissement en 2021

**61 329** certificats Voltaire ont été délivrés en 2023 et **182 285** depuis le début de l'investissement en 2021

## Focus sur le projet Woonoz de France Impact Investissement France

Pour répondre aux enjeux d'inclusion sociale, la Banque des Territoires soutient des projets à forts impacts social et territorial. Elle a ainsi participé à la levée de fonds de France 2i à hauteur de 37,5 millions d'euros. L'objectif est de soutenir le développement d'entreprises françaises innovantes, porteuses de solutions à des problématiques sociales et environnementales.

Ainsi, France 2i soutient le Groupe Woonoz, l'EdTech leader en France sur la formation en ligne en expression et en orthographe, au travers de ses marques Projet Voltaire et Certificat Voltaire.

Woonoz a été fondé en 2005 avec la volonté de créer des formations en ligne efficaces et personnalisées pour tout type d'apprenant, grâce au digital et à une technologie développée en interne : l'ancrage mémoriel qui permet de créer des réflexes au-delà de la simple mémorisation.

Alors que nous assistons à une baisse généralisée du niveau d'orthographe et de grammaire des Français, du primaire à l'âge adulte, Woonoz – et le projet Voltaire – proposent une solution de remise à niveau adaptée à chacun pour combler ces lacunes qui restent un marqueur social discriminant, et handicapent tout au long de la vie personnelle et professionnelle. Ainsi, 52 % des responsables des ressources humaines estiment avoir écarté un candidat à cause de son orthographe et 15 % que c'est un frein à une promotion.



# Santé et médico-social

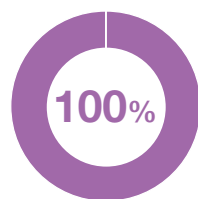
Cette catégorie d'actif est la seule pouvant être adossée aux trois types d'obligations (verte, sociale et durable). En effet, si son utilité première est l'accompagnement du vieillissement de la population, notamment par la construction, la rénovation, l'extension de résidences seniors et le soutien des professionnels de santé dans ce secteur, la performance environnementale des bâtiments doit être respectée pour que l'actif soit éligible à un adossement.

## Indicateurs d'impact des projets

Émission concernée	Bénéficiaires des RSS (nb/an)	Places déjà créées (nb)	Moyenne de la consommation d'énergie par m <sup>2</sup> (kWhep/m <sup>2</sup> /an)	Émissions de CO2 évitées par rapport à RT2012 <sup>16</sup> (teqCO2/an)	Économies d'énergie par rapport à RT2012 (kWhep/an)	Emplois directs et indirects soutenus par les travaux (ETP/an)
Obligation durable de 2019	459	413	35,46	51	629 881	270
Obligation durable de 2020	320	227	25,40	10	257 115	40
Obligation durable de 2021	428	420	29,72	4	100 224	133
Obligation durable de 2022 <sup>17</sup>	265	-	17,95	-	130 789	205
Obligation durable de mai 2023 <sup>18</sup>	53	-	-	-	-	-
Obligation durable d'octobre 2023 <sup>19</sup>	209	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 735</b>	<b>1 061</b>	<b>27,52</b>	<b>65</b>	<b>1 118 008</b>	<b>573</b>

Données arrêtées au 31/12/2023. L'indicateur Économies d'énergie par rapport à RT2012 (kWhep/an) est calculé comme suit :  $[(\text{Consommation d'énergie théorique du bâtiment par m}^2/\text{an}) - (\text{Consommation d'énergie de référence « RT2012 »})] \times (\text{Surface})$ . Pour la méthodologie de calcul des autres indicateurs, se référer aux Notes méthodologiques d'août 2023 publiées sur notre site internet (notamment §2- Immobilier Vert).

Indicateurs calculés au prorata.



**des résidences seniors**  
certifiées NF Habitat HQE 6 étoiles  
(Très Performant)

<sup>16</sup> Les données concernant les émissions de CO2 évitées par rapport à RT 2012 sont parfois indisponibles car, certains projets sont encore en phase de construction. 1 projet adossé à l'obligation 2019 est encore en phase de construction, représentant 8 % des montants investis dans la catégorie santé et médico-social en 2019. 1 projet adossé à l'obligation 2020 est encore en phase de construction, représentant 23 % des montants investis dans la catégorie santé et médico-social en 2020. 2 projets adossés à l'obligation 2021 sont encore en phase de construction et le troisième projet est partiellement livré. On considère donc la donnée indisponible pour 100 % des montants investis dans la catégorie santé et médico-social en 2021. L'ensemble des projets adossés à l'obligation 2022 sont encore en phase de construction, soit 100 % des montants investis dans la catégorie santé et médico-social en 2022.

<sup>17</sup> Le nombre de places déjà créées est indisponible pour les projets adossés à l'obligation 2022 car ces projets sont en phase de construction.

<sup>18</sup> Seul le nombre de bénéficiaires est disponible pour le projet adossé à l'obligation de mai 2023 (phase construction).

<sup>19</sup> Seul le nombre de bénéficiaires est disponible pour le projet adossé à l'obligation d'octobre 2023 (phase construction).



Surface de  
**7 667m<sup>2</sup>**  
avec 127 logements

## Focus sur le projet de RSS à Bourg-en-Bresse Ain (01)

Bourg-en-Bresse est la préfecture du département de l'Ain, elle se situe à 65 km au nord-est de Lyon. La commune compte 43 000 habitants et dépend de l'intercommunalité du bassin de Bourg-en-Bresse. Elle bénéficie de la grande notoriété du monastère royal de Brou.

L'ensemble immobilier est implanté au sud du centre de Bourg-en-Bresse, en face du célèbre Monastère de Brou. Il est desservi par le Boulevard éponyme et bénéficie d'une bonne visibilité, y compris depuis le Boulevard Charles de Gaulle au sud.

Le projet consiste en la construction d'une résidence seniors se distinguant par 3 corps de bâtiments.

L'ensemble s'apparente à la juxtaposition de volumes à 2 pans. C'est une architecture volontairement morcelée qui fait écho au hameau de Brou à l'origine du nom de l'avenue. Cette résidence senior d'une surface totale de 7 667 m<sup>2</sup> avec 127 logements a été avant tout pensée comme un village avec ses logements, ses services, ses places et ses jardins. L'idée étant de retrouver pour les futurs résidents un habitat à échelle humaine avec plusieurs services (coiffeur, restaurant, cinéma...) intégrés en RDC.

**Certification et labels environnementaux**  
NF Habitat HQE 6 étoiles (RT 2012-10 %)





# Glossaire



# Glossaire

## B

- **BREEAM** : Building Research Establishment Environmental Assessment Method

## C

- **Cédé** : Un actif pour lequel la Caisse des Dépôts a vendu ses parts et n'est donc plus actionnaire du projet

## E

- **EHPAD** : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- **EMTN** : Euro medium term notes
- **En exploitation** : Désigne une infrastructure finalisée et produisant de l'énergie
- **ESG** : Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
- **ESRS** : European Sustainability Reporting Standards
- **ETP** : Équivalent temps plein

## G

- **GES** : Gaz à effet de serre

## H

- **Ha** : Hectare
- **HQE** : Haute qualité environnementale

## I

- **ICMA** : International Capital Market Association
- **INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques
- **ISIN** : International securities identification numbers

## K

- **kWh** : Kilowattheure d'énergie primaire

## M

- **M€** : Million d'euros
- **Md€** : Milliard d'euros
- **MW** : Mégawatt
- **MWh** : Mégawattheure

## O

- **OAT** : Obligations assimilables du Trésor

## P

- **PUE** : Indicateur d'efficacité énergétique (en anglais PUE ou *Power Usage Effectiveness*)

## R

- **RSS** : Résidence services seniors

## T

- **TeqCO<sub>2</sub>** : Tonne équivalent CO<sub>2</sub>
- **Taux reoffer** : Taux de rendement final offert aux investisseurs. Un rendement négatif est reflété dans le prix d'émission qui sera alors supérieur au pair, i.e. supérieur à 100 %. Dans ce cas de figure, les investisseurs récupéreront une somme d'argent inférieure à la somme placée. Le taux de rendement est fonction du risque de crédit de l'émetteur : plus ce taux est faible, plus le risque que l'émetteur fasse défaut pendant la durée de vie de l'obligation est faible.

## S

- **Spread reoffer** : Rendement final offert aux investisseurs, exprimé par une marge par rapport à un benchmark. En tant qu'agence française, la Caisse des Dépôts mesure sa performance financière, autrement dit le taux de rendement de ses obligations, par rapport aux emprunts obligataires de l'État français (Obligations Assimilables du Trésor - OAT).

### Édition, réalisation

Groupe Caisse des Dépôts  
Direction de la communication, du mécénat et des partenariats

### Conception : agence eden - juillet 2024

Imprimerie : Caisse des Dépôts

Couverture : © Simon Lambert - REA  
Page 2 : © Frédérique PLAS - Caisse des Dépôts - 2020  
Page 4 : © Thomas Gogny - Caisse des Dépôts - 2023 ; © Daniel MIELNICZEK / REA - Caisse des Dépôts - 2024  
Page 5 : © Sébastien ORTOLA / REA - Caisse des Dépôts / 2023 ; © Xavier Popy / REA - Caisse des Dépôts - 2022  
Page 8 : © Laure Cordier / Marram - Caisse des Dépôts - 2023  
Page 10 : © Laure Cordier / Marram - Caisse des Dépôts - 2023  
Page 13 : © Vincent Henin / REA - Caisse des Dépôts - 2022  
Page 14 : © Charles Urban / REA - Caisse des Dépôts - 2024  
Page 16 : © Sophie Palmier / REA - Caisse des Dépôts - 2022  
Page 18 : © Xavier Popy / REA - Caisse des Dépôts - 2022  
Page 23 : © Simon LAMBERT/HAYTHAM-REA  
Page 24 : © Simon LAMBERT/HAYTHAM-REA  
Page 26 : © Simon LAMBERT/HAYTHAM-REA  
Page 27 : © Simon LAMBERT/HAYTHAM-REA  
Page 34 : © Lucille Pellerin / REA - Caisse des Dépôts - 2024  
Page 39 : © Antoine Paillard - Libellab - A SUPP  
Page 41 : © Ynsect - A SUPP  
Page 43 : © Ragemax - Adobe Stock  
Page 45 : © Moulinot - A SUPP  
Page 47 : © StreetOnCamara - Adobe Stock  
Page 49 : © Kadmy - Adobe Stock - A SUPP  
Page 51 : © Drazen - Adobe Stock  
Page 53 : © Spectrum Immersive Architecture - A SUPP  
Page 55 : © BullRun - Adobe Stock  
Page 57 : © Stéphane Audras / REA - Caisse des Dépôts - 2023  
Page 58 : © Sophie Palmier / REA - Caisse des Dépôts - 2022



**Groupe Caisse des Dépôts**  
56, rue de Lille  
75007 Paris  
T 01 58 50 00 00

     
[caissedesdepots.fr](http://caissedesdepots.fr)



**Ensemble, faisons grandir la France**